

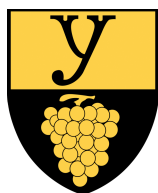
# **RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2023**

Préavis no 03-2024

**Nota bene**

Les rapports de gestion des associations de communes constituées conformément aux articles 112 et suivants de la loi sur les communes sont soumis à leur conseil intercommunal respectif, conformément à leurs statuts. Ils peuvent être obtenus, à titre informatif, directement auprès desdites associations ou sur leur site Internet.

Afin de faciliter la lisibilité du présent rapport de gestion, la Municipalité renonce à l'écriture inclusive et utilise le masculin générique pour désigner les deux sexes.



# RAPPORT DE GESTION 2023 DE LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE DE ΓΑ ΜΟΝΙCΙΠΑΛΙΤΗ Δ.ΥΒΟΚΝΗ

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ des art. 96 et ss du règlement du Conseil communal d'Yverne (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

<b>Conseil communal</b> .....	3
Organisation du Conseil communal .....	3
Sommaire des séances .....	5
<b>Municipalité</b> .....	7
Organisation de la Municipalité .....	7
Activité générale .....	8
Commissions municipales .....	8
Relations extérieures .....	9
<b>Votations et élections</b> .....	10
<b>Administration générale</b> .....	12
Greffé municipal .....	12
Service informatique .....	13
Personnel communal .....	14
Office de la population .....	17
<b>Finances et impôts</b> .....	19
Bourse communale .....	19
Finances .....	19
Fiscalité .....	20
<b>Vignes</b> .....	21
<b>Culture et tourisme</b> .....	23
<b>Mobilité</b> .....	24
Transports publics .....	24
<b>Forêts</b> .....	24
<b>Écoles</b> .....	24
Transports scolaires .....	25
<b>Société</b> .....	25
Relations associatives, paroissiales et intergénérationnelles .....	25
Santé publique .....	25
<b>Durabilité</b> .....	25
Politique énergétique .....	25
Éclairage public .....	25
<b>Urbanisme</b> .....	27
Bureau technique .....	27
Aménagement du territoire .....	27
Police des constructions .....	29
<b>Bâtiments</b> .....	32
Secteur conciergerie .....	32
Bâtiments communaux .....	32
Terrains de sport .....	32
<b>Sécurité</b> .....	34
Police .....	34
Police administrative et du commerce .....	34
Circulation et stationnement .....	34
Défense incendie .....	35
<b>Eaux</b> .....	38
Service de l'eau .....	38
Réseau de distribution d'eau .....	38
Secteur assainissement / STEP .....	40
<b>Assainissement</b> .....	41
Gestion des déchets .....	41
<b>Espaces verts</b> .....	42
<b>Routes et travaux</b> .....	43
Secteur voirie .....	43
Travaux routiers .....	43
<b>Conclusions</b> .....	45

## CONSEIL COMMUNAL

### Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2023

Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile du district d'Aigle - Conseil intercommunal

*Délégué*

Pilet Fabrice

### Bureau du Conseil élargi

Président	Barbay Alain
1 <sup>er</sup> vice-président	Stalder Guy
2 <sup>e</sup> vice-présidente	Glauser Claire
Scrutateurs	Maret Kelvin Perret Alexandra
Scrutateurs suppléants	Salkic Irfan Zahn Jean
Secrétaire	Tissot Séverine
Huissière	Durgnat Mathilde
Huissière suppléante	Deregis Léa

### Commissions permanentes

#### Commission de gestion

Présidente	Major Geneviève
Membres	Aeppli Serge Bernasconi Yschelle Pellet Francine Roux Sébastien

#### Commission des finances

Président	Verdon Stéphane
Membres	Cathélaz Isabelle Kohli Charles-Henri Stalder Guy Wagner Susanna

#### Commission communale de recours

Président	Coquoz Pierre Antoine
Membres	Perret Alexandra Perrier Danièla Sacher Hans-Peter Suardet Martin

### Délégations permanentes

#### Association intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont - Conseil intercommunal

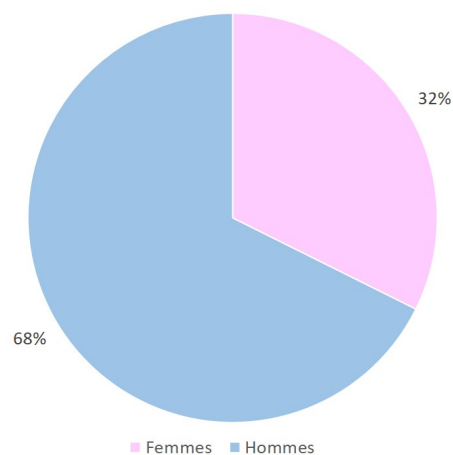
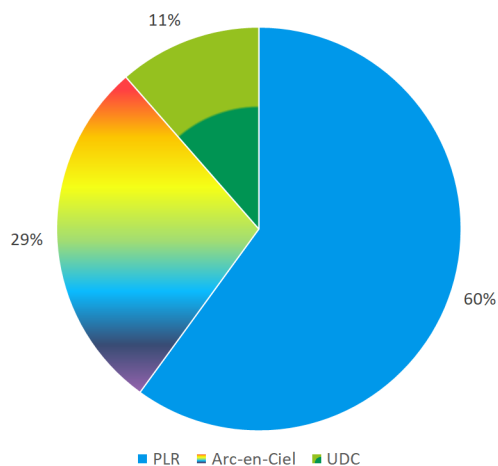
<i>Délégué</i>	Maret Jean-Daniel
<i>Suppléant</i>	Tabord Diego

#### Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) - Conseil intercommunal

<i>Délégué</i>	Verdon Stéphane
----------------	-----------------

**Composition du Conseil communal au 31 décembre 2023**

Nom	Prénom	Adresse	Parti / groupement
Aeppli	Serge	La Coche 23	Union démocratique du centre
Ansermoz	Jean-Luc	Les Rennauds 16	PLR Les Libéraux-Radicaux
Badan	Sarah	Le Boulevard 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Barbay	Alain	Les Maisons Neuves 35	PLR Les Libéraux-Radicaux
Bernasconi	Yschelle	Vers-Monthey 4	Arc-en-Ciel
Cathélaz	Isabelle	Le Boulevard 11	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cibien	Béatrice	Route de la Scie 6	Arc-en-Ciel
Cibien	Silvio	Route de la Scie 6	Arc-en-Ciel
Conus	Marc-André	Versvey 30	PLR Les Libéraux-Radicaux
Coquoz	Pierre Antoine	Les Rennauds 48	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cretton	Lionel	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Dervey	Nicolas	Vers la Cour 33	PLR Les Libéraux-Radicaux
Glaiser	Claire	Vers-Monthey 4b	Arc-en-Ciel
Gugelmann	Quentin	Les Rennauds 9	Arc-en-Ciel
Kohli	Charles-Henri	Les Tannes 2	PLR Les Libéraux-Radicaux
Major	Geneviève	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Jean-Daniel	Vers Morey 42	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Kelvin	Vers Morey 40	PLR Les Libéraux-Radicaux
Merli	Raphaël	Vers Morey 23	PLR Les Libéraux-Radicaux
Müller	Hans-Peter	Les Rennauds 48	Arc-en-Ciel
Pellet	Francine	Vers Morey 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Perret	Alexandra	La Coche 13	Arc-en-Ciel
Perrier	Daniëla	Les Blettaux 1	Union démocratique du centre
Pilet	Fabrice	Les Maisons Neuves 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Roux	Sébastien	Versvey 8	PLR Les Libéraux-Radicaux
Sacher	Hans Peter	Champ Rogier 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Salkic	Irfan	Champ Gibert 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Stalder	Guy	Les Blettaux 1	Union démocratique du centre
Stevanato	Tania	Rue du Collège 15	Arc-en-Ciel
Suardet	Martin	Château Maison Blanche 3	PLR Les Libéraux-Radicaux
Tabord	Diego	Vers-Monthey 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Verdon	Stéphane	En Tronchet 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Wagner	Susanna	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
Zahn	Jean	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
<i>siège vacant</i>			PLR Les Libéraux-Radicaux



## Sommaire des séances

### Séance du 26 janvier 2023

#### Préavis no 01-2023

**Demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs EU/EC et des conduites d'eau potable et de défense incendie de la route de Lausanne - étape 1**  
Adopté à la majorité (26 oui, 3 abstentions)

#### Préavis no 02-2023

**Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un avant-projet de rénovation du Collège d'Yvorne**  
Adopté à la majorité (28 oui, 1 abstention)

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ réponse à la question posée lors d'une séance précédente concernant la suppression de la piste cyclable du Boulevard d'Yvorne,
- ⇒ annonce de la démission de Mme Magdalena De Almeida Dias, concierge auxiliaire,
- ⇒ annonce de la démission de M. Justin Moulin, concierge responsable.

### Séance du 25 mai 2023

#### Préavis no 03-2023

**Modification de l'art. 9 du Règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire**  
Adopté à la majorité (23 oui, 2 non et 4 abstentions)

#### Préavis no 06-2023

**Demande de crédit pour la mise en œuvre de mesures de développement durable au terrain de football de Pré Nové**  
Adopté à la majorité (28 oui, 1 abstention)

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ réorganisation des dicastères municipaux suite à l'élection tacite de M. Jean-Luc Berdoz à l'exécutif (communication écrite),
- ⇒ transfert de la route de Lausanne au chapitre des routes cantonales en traversée de localité,
- ⇒ dissolution du Groupement des samaritains d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier,
- ⇒ point de situation sur l'avancement du projet de nouveau plan d'affectation communal (PACom),
- ⇒ annonce de l'engagement de M. Daniel Nidegger en qualité de concierge responsable,
- ⇒ annonce de l'engagement de Mme Claudia Giestas Santos en qualité de concierge auxiliaire.

### Séance du 22 juin 2023

#### Préavis no 04-2023

**Demande de crédit pour la mise en œuvre d'une organisation communale de crise et l'adaptation de l'infrastructure critique au risque de pénurie d'énergie**  
Adopté à la majorité (18 oui, 8 abstentions)

#### Préavis no 05-2023

**Demande de crédit pour le réaménagement du parking de la Couronne**  
Adopté à la majorité (20 oui, 3 non, 3 abstentions)

#### Préavis no 07-2023

**Rapport de gestion et comptes 2022**  
Adopté à l'unanimité

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ point de situation sur la procédure d'engagement d'un chef de service pour le Bureau technique,
- ⇒ engagement temporaire de M. Frank Bertholet en qualité de responsable des ventes du Domaine de la Commune.

### Séance du 12 octobre 2023

#### Préavis no 08-2023

**Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025**  
Adopté à l'unanimité

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ arrêt de la vente des cartes journalières CFF par les communes d'Aigle et d'Yvorne,
- ⇒ annonce d'un vol par effraction au congélateur communal,
- ⇒ engagement d'une dépense extrabudgétaire pour la station de pompage EU du Pré de l'Oie,
- ⇒ annonce de l'engagement de M. Guillaume Fattebert en qualité de chef du Bureau technique,
- ⇒ signature d'un contrat avec la Régie des Domaines Schenk (RDS) SA pour l'exploitation d'une partie des vignes du Domaine de la Commune en prévision du départ en retraite de M. Jean-François Franceschini, vigneron-tâcheron,
- ⇒ problèmes rencontrés avec les sociétés locales dans le traitement des demandes d'autorisation pour manifestation (POCAMA).

**Séance du 16 novembre 2023****Préavis no 09-2023**

**Demande de crédit pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne**  
Adopté à la majorité (26 oui, 1 abstention)

**Postulat de M. le Conseiller Hans-Peter Müller concernant la modification de signalisation en faveur des cyclistes au Boulevard d'Yvorne**

Accepté à la majorité (23 oui, 4 abstentions) et transmis à la Municipalité pour étude et rapport

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ réponse à la question posée lors d'un précédent conseil sur le retour d'expérience de la Commune d'Aigle et matière d'extinction nocturne de l'éclairage public,
- ⇒ annonce de dégâts sur la commune en raison des intempéries et du débordement de la Grande Eau,
- ⇒ boucllement du préavis no 04-2022 concernant la protection des vignes du Clos de L'Abbaye.

**Séance du 14 décembre 2023****Préavis no 10-2023****Budget communal pour 2024**

Adopté à la majorité (32 oui, 1 abstention)

**Communications de la Municipalité**

- ⇒ augmentation du prix des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ test de déflecteurs sur les luminaires du Boulevard d'Yvorne,
- ⇒ engagement de travaux imprévisibles et urgents sur les drains de plaine dans le secteur "Cabourles - Prés d'îles",
- ⇒ point de situation sur le projet de nouvelle gestion du stationnement dans le quartier des Maisons Neuves.

## MUNICIPALITÉ

### Organisation de la Municipalité

Au 31 décembre 2023



**Chollet Edouard**  
Syndic

PLR Les Libéraux-Radicaux

**Administration générale**  
**Finances et impôts**  
**Vignes**  
**Culture et tourisme**

*Personnel communal*  
*Service informatique*  
*Finances*  
*Impôts*

*Promotion économique*  
*Domaine viticole*  
*Culture*  
*Tourisme*



**Berdoz Jean-Luc**  
Municipal

PLR Les Libéraux-Radicaux

**Mobilité**  
**Forêts**  
**Ecoles**  
**Société**  
**Durabilité**

*Transports publics*  
*Forêts*  
*Chemins pédestres*  
*Politique énergétique*  
*Développement durable*  
*Eclairage public*

*Ecoles*  
*Santé publique*  
*Affaires sociales*  
*Relations associatives, paroissiales et intergénérationnelles*



**Deregis Isabelle**  
Municipale

PLR Les Libéraux-Radicaux

Vice-syndic 2025-2026

**Urbanisme**  
**Police des constructions**

*Urbanisme*  
*Dangers naturels*  
*Information du territoire*  
*Police des constructions*

*Campings*



**Isoz Maxime**  
Municipal

PLR Les Libéraux-Radicaux

Vice-syndic 2023-2024

**Bâtiments**  
**Sécurité**

*Bâtiments communaux*  
*Conciergerie*  
*Terrains de sport*  
*Police*  
*Défense incendie*

*Protection civile*  
*Stand de tir intercommunal*  
*Circulation et stationnement*  
*Signalisation routière*



**Minod Eric**  
Municipal

PLR Les Libéraux-Radicaux

Vice-syndic 2024-2025

**Eaux**  
**Assainissement**  
**Espaces verts**  
**Routes et travaux**

*Distribution de l'eau*  
*Réseaux d'eaux usées / claires*  
*Épuration / STEP*  
*Gestion des déchets*  
*Parcs et jardins*

*Cours d'eau et fontaines*  
*Cimetière et inhumations*  
*Terrains agricoles*  
*Travaux routiers*  
*Voirie*

## Décès de M. Alain Bassang, Municipal



Le dimanche 16 avril 2023, M. Alain Bassang, doyen de fonction au sein du collège municipal, est décédé brutalement des suites d'un accident domestique.

Elu en 2011 à la faveur d'élections générales, il a été vice-syndic à trois reprises : en 2012-2013, 2019-2020 et 2022-2023. M. Alain Bassang s'est particulièrement investi dans la conduite du domaine communal, développant considérablement le volume d'affaires de la cave. Il a également administré les terrains agricoles de la commune, ses forêts et l'entretien de ses chemins pédestres en collaboration avec Vaud Rando. Au moment de son décès, M. Bassang avait repris la responsabilité des bâtiments communaux et des terrains de sport.

Très engagé dans la vie associative de sa commune et plus largement du Chablais, il se trouvait particulièrement à l'aise pour représenter les intérêts communaux au sein du comité de l'Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses.

Sa disparition a représenté une très grande perte non seulement pour ses collègues municipaux, dont il était très apprécié, mais également pour la gestion des affaires communales à l'égard desquelles il n'a jamais ménagé ni son temps ni son enthousiasme.

M. Jean-Luc Berdoz, unique candidat au poste laissé vacant, a été assermenté le 16 mai 2023. La Municipalité a procédé dans la foulée à une nouvelle répartition des dicastères et de leur contenu.

### Activité générale

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a tenu 47 séances hebdomadaires, dont deux *extramuros* à L'Abbaye et à Leysin. Elle a également consacré deux séances de relevé à l'établissement du budget de l'année 2024 selon un principe s'apparentant à la technique du "budget base zéro" (justification de chaque dépense).

Durant ses réunions hebdomadaires, la Municipalité a traité de nombreux dossiers provenant de tous les dicastères et a répondu à de nombreuses sollicitations de tout ordre.

Certains dossiers ont toutefois pris une place importante dans les débats de la Municipalité. Citons notamment :

- ⇒ la police des constructions,
- ⇒ la police des manifestations,
- ⇒ la gestion des captages et réservoirs,
- ⇒ la circulation routière et le stationnement,
- ⇒ les collecteurs communaux EU/EC,
- ⇒ les contraventions de compétence communale,
- ⇒ la gestion du Domaine de la Commune,
- ⇒ la gestion du personnel communal,
- ⇒ la révision du plan d'affectation communal,
- ⇒ le projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie",
- ⇒ les routes communales et chemins de plaine.

## Commissions municipales

### Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Instituée par le Règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA), la CCU est une aide à la décision pour l'exécutif en matière d'aménagement du territoire ou de police des constructions.

Elle préavise sur les objets que lui soumet la Municipalité, notamment en matière de plans partiels d'affectation (PPA) ou de plans de quartier (PQ). Elle peut également être consultée dans le cadre de demandes de permis de construire, notamment lorsque les projets envisagés présentent des caractéristiques sensibles.

En 2023, elle a été consultée à une reprise pour traiter d'un projet de pose de panneaux solaires en toiture de bâtiments passablement exposés.

### Commission de salubrité

Instituée par la loi sur la santé publique (LSP) et la législation sur les constructions et l'aménagement du territoire, la commission de salubrité intervient notamment, sur requête expresse, pour des problèmes d'insalubrité dans les logements occupés ou aux abords des immeubles lorsque le propriétaire ne prend pas les mesures adéquates pour remédier à la situation.

En 2023, la commission de salubrité n'a pas eu à intervenir.

## Relations extérieures

### Réunion des syndics du district d'Aigle

*Pour mémoire, la réunion des syndics du district d'Aigle est un organe consultatif qui ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Le contenu de ses réunions garde donc un caractère confidentiel, à l'instar d'un groupe de travail. Son secrétariat est assumé par la Préfecture du district.*

Les syndics du district se sont réunis à quatre reprises durant l'année écoulée.

Lors de ces rencontres, les syndics ont notamment abordé les thèmes suivants :

- ⇒ organisation de la Journée des communes vaudoises Chablais 2024,
- ⇒ intérêt des communes à une organisation intercommunale en matière de santé et de sécurité au travail, respectivement de sécurité des chantiers,
- ⇒ soutien au journal Riviera-Chablais,
- ⇒ hébergement des travailleurs saisonniers,
- ⇒ organisation de la Protection civile cantonale (projet Tetris).

### Séances intermunicipales

Durant l'année 2023, une séance intermunicipale a été organisée avec la Municipalité d'Aigle. Ont notamment été abordés les sujets suivants :

- ⇒ vente des "billets dégriffés communes" des CFF,
- ⇒ clé de répartition entre nos deux communes dans le cadre du projet d'ECF Grande Eau,
- ⇒ extension éventuelle de l'EPOC à d'autres communes du district.

Une rencontre spécifique à l'étude des comptes 2022 de la STEP a également eu lieu en début d'année avec la Municipalité de Corbeyrier. Elle a débouché sur une modification de notre collaboration dans le sens de la mise en œuvre d'une comptabilité dorénavant basée sur l'année civile, avec la création d'un compte spécifique pour la STEP dans notre plan comptable. Cette façon de procéder permettra de connaître nos participations respectives dès l'établissement du budget et facilitera la compréhension au moment des comptes, voire le contrôle démocratique par les commissions de surveillance.

### Visite préfectorale

Durant l'année écoulée, la Municipalité a rencontré le nouveau Préfet du district, M. Régis Joly, à deux reprises.

Une première rencontre informelle a eu lieu en avril, suite à la prise de fonction de l'intéressé.

La visite annuelle de la commune a quant à elle eu lieu le 8 novembre 2023. M. le Préfet a rencontré tant le président du Conseil communal que la Municipalité in corpore pour une discussion d'ordre général sur le fonctionnement de l'exécutif et du délibérant, mais également sur les rapports avec les différents services de l'Etat.

L'inspection de l'administration et des divers registres communaux n'a soulevé aucun élément particulier, si ce n'est un rappel concernant la communication spontanée des décisions d'intérêt général prises par la Municipalité, en vertu de la loi sur l'information (LInfo).

### Réceptions officielles

Afin de garantir de bons rapports avec les communes environnantes, mais également avec les services intercommunaux, nous avons reçu, à l'occasion de repas informels, la Municipalité de Leysin et les collaborateurs du poste de Gendarmerie d'Aigle.

En début d'exercice, la Municipalité a réuni les aînés à l'occasion d'un thé, le traditionnel repas de fin d'année ayant été remplacé par une sortie en 2022. Quarante-quatre personnes y ont participé sur les 208 invitées.

La réception des jeunes citoyens entrant dans le corps électoral a quant à elle eu lieu le 26 avril. Deux jeunes gens y ont assisté sur les sept qui étaient invités. Les participants ont reçu un stylo gravé à leur nom, afin de marquer leur majorité.

Enfin, le repas de fin d'année des aînés a réuni, en date du 21 décembre 2023, 80 personnes sur les 208 invitées.

## VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Le corps électoral d'Yvorne se présentait comme suit au 31 décembre dernier :

	2023	2022
Citoyens suisses	690	688
Citoyens étrangers	104	90
<b>Total des électeurs</b>	<b>794</b>	<b>778</b>

Il a été convoqué à trois reprises durant l'année écoulée.

### Votations fédérales et cantonales

#### Votation fédérale du 18 juin 2023

1. Arrêté fédéral du 16.12.2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	<b>265</b>	<b>160'826</b>	<b>1'803'309</b>
NON	38	26'880	495'239

2. Loi fédérale du 30.09.2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	<b>194</b>	<b>133'365</b>	<b>1'380'974</b>
NON	112	58'489	957'077

3. Modification du 16.12.2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	<b>188</b>	<b>129'534</b>	<b>1'438'216</b>
NON	117	60'541	883'778

#### Votation cantonale du 18 juin 2023

1. Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat"

	Yvorne	Vaud
OUI	<b>167</b>	<b>117'218</b>
NON	137	65'375

### Elections fédérales du 22 octobre 2023

#### Election au Conseil National (19 membres)

Par ordre décroissant, en % du total des bulletins au niveau cantonal

	Yvorne	Vaud
PSV	14.20%	21.62%
PLR	25.24%	17.90%
UDC	15.14%	14.18%
Les Vert·e·s	9.78%	10.09%
Vert'Libéraux	1.89%	3.30%
UDC Liberté et Mobilité	3.79%	2.37%
EàG	1.26%	2.16%
Le Centre	0.32%	1.94%
Vert'Libéraux-Eng. pour demain	0.63%	1.80%
JVVD	0.95%	1.28%
POP	0.32%	1.18%
La Terre au Centre	1.26%	0.97%
PLR.Energie Libérale	1.58%	0.97%
Vert'Libéraux-Jeunes Vert'Lib.	1.26%	0.90%
Jeunes UDC	0.63%	0.80%
Les Libres	0.95%	0.78%
JSV	0.00%	0.63%
PEV	0.00%	0.62%
PPVD	1.26%	0.61%
UDF	0.63%	0.56%
Les Jeunes du Centre	0.32%	0.33%
JLRV	0.63%	0.32%
Sans dénomination	17.98%	14.69%

#### Election au Conseil des Etats - 1<sup>er</sup> tour (2 sièges)

Résultat obtenu en % du total des suffrages, au niveau cantonal

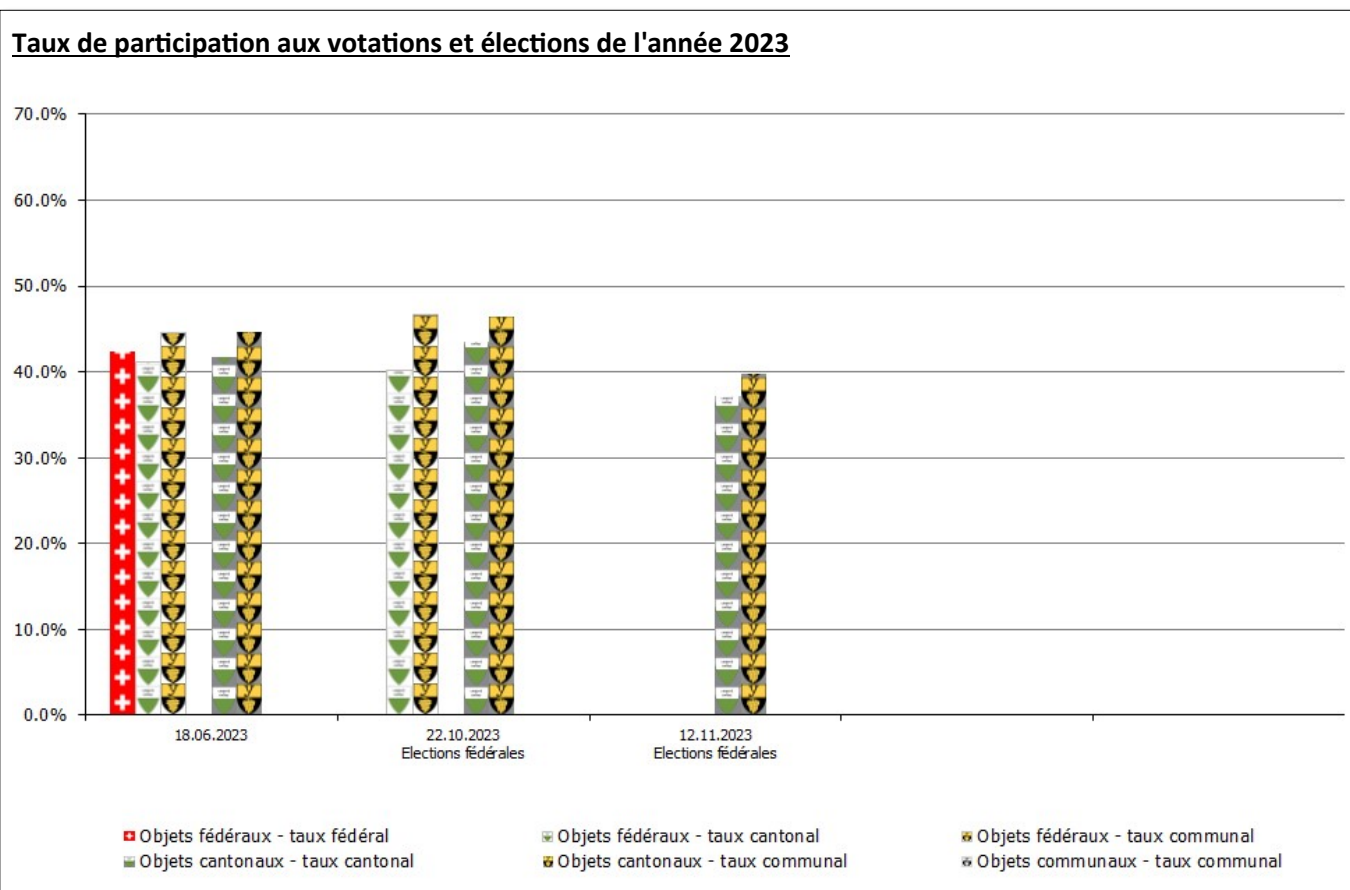
	Yvorne	Vaud
Maillard Pierre-Yves	56.70%	52.30% élu
Broulis Pascal	48.60%	43.72%
Buffat Michael	27.41%	26.96%
Mahaim Raphaël	16.51%	24.68%
Weber Céline	14.33%	13.47%
Zimmermann Angela	7.17%	7.22%
Chevalley Ella-Mona	2.18%	4.57%
Gétaz Emmanuel	4.05%	3.68%
Buclin Adrien	1.87%	3.33%
Timofte Anaïs	2.18%	2.87%
Meylan François	1.25%	2.52%
Janeiro Margarida	1.87%	2.51%
Dridi Zakaria	0.31%	1.29%

### Elections fédérales du 12 novembre 2023

#### Election au Conseil des Etats - 2<sup>e</sup> tour (1 siège)

Résultat obtenu en % du total des suffrages, au niveau cantonal

	Yvorne	Vaud
Broulis Pascal	61.94%	53.60% élu
Mahaim Raphaël	35.07%	44.92%



**Introduction du bulletin unique - mise en œuvre de la solution SuisseVote**

Introduit à la suite de la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques et de son règlement d'application, le bulletin unique a été utilisé pour la première fois à Yverne à l'occasion des élections fédérales.

Cette mise en œuvre a été grandement facilitée par l'acquisition, en accord avec le Bureau électoral, de la solution SuisseVote et d'un scanner de dépouillement qui est connecté localement au réseau informatique communal.

A défaut de cet équipement, une saisie "bulletin par bulletin" dans le système cantonal aurait en effet été impérative, ce qui aurait nécessité l'engagement de ressources supplémentaires en personnel de dépouillement et en matériel de saisie.

Ainsi, pour déterminer les résultats des votations et élections au système majoritaire – celles à la syndi- cature, à la Municipalité, au Conseil d'État et au Conseil des États –, l'administration recourt désormais aux bulletins par lecture optique sur lesquels l'élec- teur marque son choix d'une croix dans une case prédéfinie.

Les bases de données nécessaires sont configurées sur le serveur et sont sauvegardées selon une procé- dure interne.

L'accès aux ordinateurs équipés de la solution SuisseVote est quant à lui sécurisé par un nom d'uti- lisateur et un mot de passe, de sorte que seules les personnes autorisées ont accès au système.

Le scanner dispose lui-même d'une imprimante à jet d'encre qui numérote les bulletins de vote et les rend ainsi clairement identifiables tout au long du processus.

Cette implémentation a en l'occurrence été approu- vée par la Chancellerie fédérale, sur la base d'un concept d'exploitation rédigé par le secrétaire muni- cipal.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Greffe municipal

En plus du secrétariat de la Municipalité qui comprend la rédaction de procès-verbaux, de préavis, de règlements ainsi que de la correspondance, le Greffe municipal est en charge des missions suivantes :

- ⇒ relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district,
- ⇒ relations intercommunales,
- ⇒ politique d'information et de communication,
- ⇒ gestion du site Internet,
- ⇒ coordination de la rédaction du journal communal "Le Vuarnéran",
- ⇒ gestion administrative du personnel communal,
- ⇒ gestion de l'informatique communale,
- ⇒ gestion des archives communales,
- ⇒ organisation de manifestations municipales,
- ⇒ établissement d'actes officiels divers,
- ⇒ contrôle des demandes de subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable,
- ⇒ collaboration à l'organisation des votations et élections,
- ⇒ suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal,
- ⇒ suivi des rapports de contrôle des installations thermiques établis par le ramoneur concessionnaire, envoi des mises en demeure,
- ⇒ gestion du registre des installations individuelles d'épuration, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ suivi administratif de la prise en charge temporaire des choses mobilières laissées par les locataires expulsés dans le cadre procédures d'exécution forcée menées par la Justice de Paix,
- ⇒ support aux activités de promotion dans le cadre de la vente des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ renseignements divers à la population.

### Activités particulières de l'année 2023

Durant l'année écoulée, le secrétaire municipal a été particulièrement actif dans la conduite des dossiers / projets suivants :

- ⇒ engagement de cinq nouveaux collaborateurs communaux (Bureau technique, Police administrative et du commerce, Secteur conciergerie, Domaine de la Commune),
- ⇒ révision du mode de comptabilisation pour le chapitre 46,
- ⇒ établissement d'un rétroplanning pour le dépôt / traitement des comptes et du rapport de gestion,

- ⇒ rééquipement et réorganisation des bureaux de l'Administration communale,
- ⇒ installation des postes de travail des nouveaux collaborateurs communaux (programmation et uniformisation des postes et logiciels)
- ⇒ redéfinition complète des droits d'accès aux dossiers et fichiers (amélioration de la sécurité informatique et de la protection des données),
- ⇒ formation des nouveaux collaborateurs administratifs,
- ⇒ prise de mesures d'urgence suite au décès de M. Alain Bassang,
- ⇒ rédaction d'un protocole en cas de décès au sein des autorités / du personnel communal,
- ⇒ organisation de l'élection complémentaire à la Municipalité,
- ⇒ mise en œuvre de la solution SuisseVote,
- ⇒ intégration des nouvelles exigences réglementaires inhérentes au règlement sur la distribution de l'eau dans les processus administratifs (rédaction des conditions à intégrer au modèle de permis de construire, élaboration d'un nouveau tableur Excel pour l'établissement des bordereaux de taxation, etc.),
- ⇒ constitution d'une banque de données images des différents signaux OSR pour la Police administrative et du commerce,
- ⇒ élaboration de nouveaux formulaires dynamiques en matière de demandes de dérogation à la conservation du patrimoine arboré,
- ⇒ organisation de la communication trimestrielle des décisions d'intérêt général de la Municipalité, en application de l'art. 3 de la loi vaudoise sur l'information (LInfo).

## Service informatique

### Renouvellement du parc informatique

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc informatique, et conformément aux montants portés au budget, la Municipalité a procédé aux investissements suivants durant l'année 2023 :

- ⇒ remplacement des antennes Wifi et des commutateurs réseau (switch),
- ⇒ remplacement du PC hors réseau de la salle des commissions,
- ⇒ équipement d'un nouveau poste de travail complet pour la Police administrative et du commerce,
- ⇒ équipement d'un nouveau poste de travail complet pour le Bureau technique,
- ⇒ mise en œuvre d'un onduleur dans le cadre de l'adaptation de l'infrastructure critique au risque de pénurie d'énergie.

### Cybersécurité

En ce qui concerne la sécurisation du réseau informatique communal, et outre les mesures prises au niveau du matériel, le Greffe municipal a procédé au remplacement de l'antivirus utilisé depuis 2019 par une solution de dernière génération. Tous les postes ont également été migrés sur Windows 11.

En outre, compte tenu des avantages que sa proposition apporte en termes de sécurité pour le parc informatique, la Municipalité a décidé de confier à son prestataire de services, sur la base d'un contrat annuel, la mise à jour systématique des systèmes d'exploitation et logiciels utilisés. Ce nouveau service comprendra également un test annuel de restauration des bases de données, ainsi que l'élaboration et la tenue à jour de la documentation nécessaire à la labellisation Cyber-Safe qui devrait intervenir en 2025.

Enfin, afin de limiter les risques en cas d'intrusion, mais également dans un souci de protection des données personnelles, le secrétaire municipal a redéfini de façon intégrale les droits d'accès aux différents dossiers et fichiers hébergés sur le serveur communal. Cette limitation est également une condition à la labellisation Cyber-Safe.

### Site Internet communal

Le site Internet [www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch) a été régulièrement tenu à jour et complété par le Greffe municipal. Il

arrive cependant que des liens vers des pages externes ne soient plus valables en raison de la modification des adresses web y relatives par les tiers concernés. C'est particulièrement le cas pour le site de l'administration cantonale vaudoise qui voit régulièrement ses pages renommées, ce qui engendre de nombreuses corrections dans la plupart des communes vaudoises. Ces erreurs – communément appelées "erreur 404" – sont malheureusement difficilement décelables par les outils de vérification de liens cassés et doivent être traitées au cas par cas.

Suite à une migration en cours d'année du système analytique utilisé, les données de consultation de notre site Internet pour l'année 2023 sont partielles et ne sont dès lors pas documentées dans le présent rapport.

## Personnel communal

### Personnel permanent - mutations

L'année 2023 a été marquée par plusieurs changements notables au sein du personnel communal.

Mme Claudia Giestas Santos a été engagée en qualité de concierge auxiliaire au 25 janvier, suite à la démission de Mme Madalena de Almeida Dias pour la fin du même mois.

M. Daniel Nidegger a ensuite été engagé dès le 20 février en qualité de concierge responsable, en remplacement de M. Justin Moulin qui a quitté la commune à fin février après avoir accepté de prolonger son engagement d'un mois supplémentaire pour les besoins du service.

Comme indiqué dans le préavis municipal relatif au budget 2023, la Municipalité a renforcé l'effectif de l'administration communale durant l'année écoulée afin de pouvoir répondre aux nombreuses missions de service public que lui confie la loi et de les remplir le mieux possible et dans les délais indiqués.

Dans ce cadre, elle a en premier lieu porté le taux d'activité de Mme Laure Dupertuis, préposée à l'Office de la population, de 50 à 60% avec effet au 1<sup>er</sup> janvier.

Elle a ensuite engagé, dès le 1<sup>er</sup> mai, Mme Christelle Carraux en qualité de collaboratrice en charge de la police administrative et du commerce. L'intéressée est en l'occurrence appelée à opérer le suivi administratif, comptable et pénal des amendes d'ordre et des autres ordonnances rendues par la Municipalité, le contrôle des demandes d'autorisations pour manifestations et les conseils liés, la surveillance des établissements publics, le traitement des autorisations pour procédés de réclame ou encore les procédures de légalisation en matière de signalisation routière, soit autant de tâches qui n'étaient pas suivies de façon régulière jusqu'à ce jour, voire n'étaient tout simplement pas mises en œuvre faute de personnel.

Après une procédure d'engagement complexe pour laquelle elle a dû faire appel à un mandataire spécialisé, la Municipalité a enfin engagé, au 1<sup>er</sup> août, M. Guillaume Fattebert en qualité de chef du Bureau technique. L'intéressé a repris, parmi d'autres tâches, la gestion administrative des dossiers d'urbanisme et de police des constructions jusqu'alors confiée au secrétaire municipal et assume désormais tout ou partie des examens techniques externalisés jusqu'à fin juillet 2023.

Au moment de l'écriture de ces lignes, il est toutefois encore trop tôt pour pouvoir juger de l'incidence de ces différentes mesures sur la problématique récurrente soulevée à plusieurs reprises par le

### Effectif du personnel sous contrat de durée indéterminée au 31 décembre 2023

Nom	Prénom	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %
Cardante Julio	Paulo	1966	Ouvrier de voirie	04.01.2010	100
Carraux	Christelle	1987	Collaboratrice chargée de la police administrative	01.05.2023	30
Carvalho Teixeira	Eva Clara	1976	Concierge auxiliaire	01.04.2022	30
Cathélaz	Fabien	1973	Secrétaire municipal	01.02.2018	100
Da Silva	Paulo	1962	Responsable du Secteur voirie	01.07.2002	100
Delacrétaz	Claude-François	1965	Ouvrier de voirie	01.10.2009	100
Deschamps	Jean-Pierre	1963	Responsable du Secteur Assainissement / STEP	01.04.2012	100
Dupertuis	Laure	1980	Préposée à l'Office de la population	01.10.2019	60
Fattebert	Guillaume	1992	Chef du Bureau technique	01.08.2023	70
Giestas Santos	Claudia	1976	Concierge auxiliaire	25.01.2023	30
Lüthi	Josette	1964	Boursière communale	05.08.2002	80
Morezzi	Quentin	1990	Chef du Service de l'eau	01.07.2021	100
Nidegger	Daniel	1970	Concierge responsable	20.02.2023	100
Perret	Maurice	1967	Ouvrier de voirie	01.05.2000	100

Conseil communal en matière d'heures supplémentaires et de vacances reportées. Un bilan sera tiré à fin 2024 sur la base d'un exercice complet, une fois la formation du personnel concerné terminée.

**Formation continue**

Dans le cadre de la formation continue, M. Morezzi, chef du Service de l'eau, a suivi un cours de spécialiste en branchement et perçage de prise, ainsi qu'une formation d'exploitant d'usine de potabilisation.

M. Deschamps, responsable du Secteur assainissement / STEP, a participé à la demi-journée technique de l'épuration vaudoise organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Mme Carraux a quant à elle assisté à une formation sur les procédés de réclame dispensée par l'Association vaudoise des services de sécurité publique (AVSSP).

Tous les collaborateurs de la commune ont par ailleurs suivi, durant le premier trimestre, une formation élémentaire de premiers secours.

MM. Cathéla et Da Silva, de même que Mmes Lüthi et Dupertuis ont enfin participé aux journées d'information dispensées par leurs associations professionnelles respectives.

**Absentéisme**

L'an dernier, il a été comptabilisé 205 jours de maladie, d'assurance accident ou de garde d'enfants malades pour l'ensemble des collaborateurs sous contrat, répartis de la manière suivante :

- ⇒ Administration générale 1.5 jours
- ⇒ Eau / Assainissement STEP 7.5 jours
- ⇒ Secteur voirie 20.0 jours
- ⇒ Secteur conciergerie 176.0 jours

A noter que deux absences de longue durée au Secteur conciergerie ont entraîné la nécessité d'octroyer des mandats externes pour assurer l'entretien courant des bâtiments communaux.

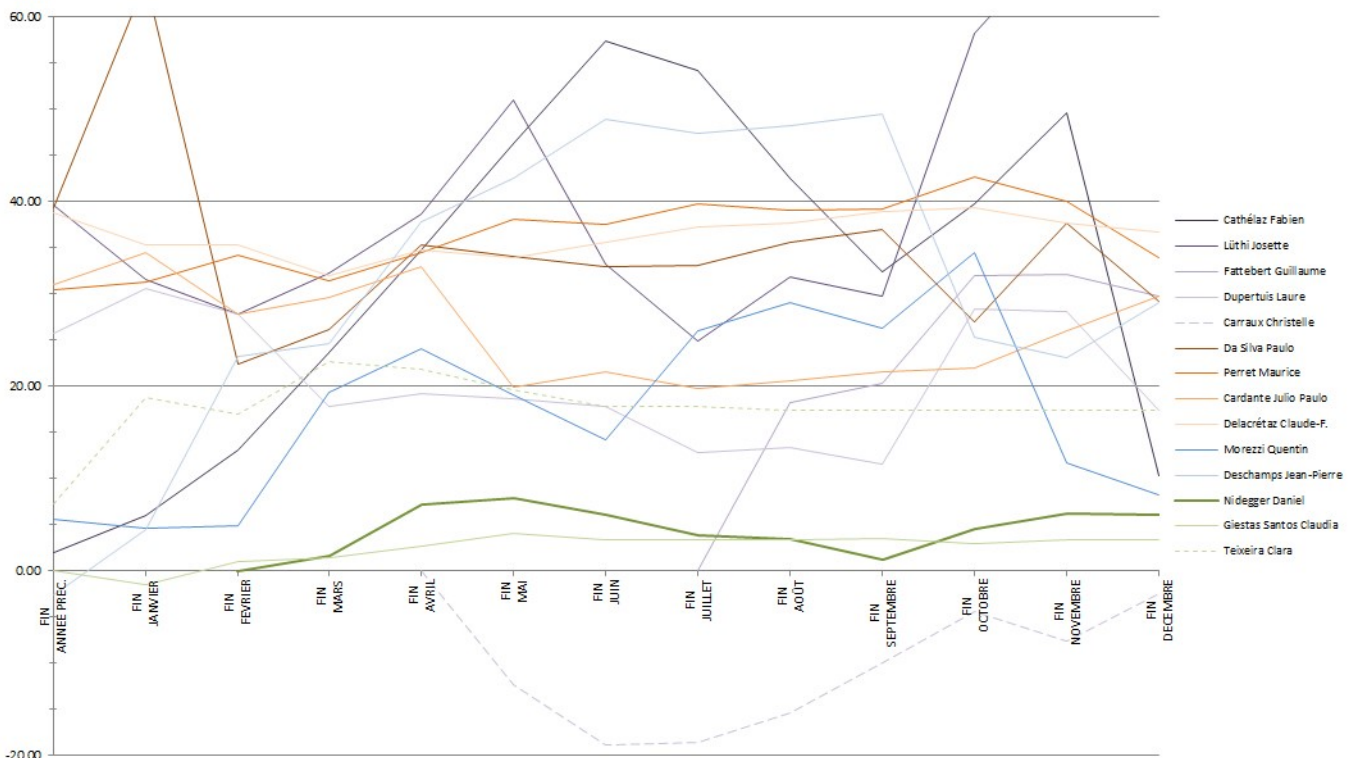
**Enregistrement de la durée du travail**

Au 31 décembre, l'on dénombrait 312.92 heures supplémentaires pour les quatorze collaborateurs sous contrat permanent.

A cela s'ajoutent des arriérés de vacances pour un total de 62 jours qui devront être repris avant le 30 juin 2024, à savoir :

- ⇒ Administration générale 30.5 jours
- ⇒ Eau / Assainissement STEP 8.0 jours
- ⇒ Secteur voirie 12.0 jours
- ⇒ Secteur conciergerie 11.5 jours

**Evolution des heures supplémentaires par collaborateur**



**Personnel auxiliaire (contrats de durée déterminée)**

D'entente avec l'intéressé, le contrat de durée déterminée liant la commune au préposé RLVCR, M. André Vannay, a été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 mars 2024. Les parties discuteront en début d'année 2024 d'un éventuel nouveau contrat.

Suite au décès de M. Alain Bassang, la Municipalité a engagé, entre le 15 juin et le 31 octobre 2023, M. Frank Bertholet en qualité de responsable des ventes ad intérim du Domaine de la Commune, pour assurer à court terme la vente du millésime 2022. Le principe de cet engagement hors budget a été validé en son temps par la Commission des finances.

Enfin, après plusieurs années sans personnel dédié, la Municipalité a pu repourvoir le poste de marguillier de l'Eglise d'Yvorne. Elle a en l'occurrence engagé par contrat de durée déterminée, à temps extrêmement partiel, Mme Lysiane Hugi pour la période du 15 septembre 2023 au 31 mars 2024. Une discussion sur un éventuel nouveau contrat interviendra également en début d'année 2024.

A noter que, compte tenu de leur caractère non permanent, les postes de préposé RLVCR et de marguillier ne sont pas soumis au Règlement concernant le personnel communal, mais relèvent uniquement du droit privé.

## Office de la population

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la Loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

A Yverne, il a également pour tâches :

- ⇒ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers,
- ⇒ l'établissement d'attestations diverses,
- ⇒ la commande des cartes d'identité,
- ⇒ la tenue du registre civique,
- ⇒ la gestion des demandes de naturalisation,
- ⇒ le traitement des votes par correspondance,
- ⇒ le contrôle de signatures en matière d'initiative et de référendum,
- ⇒ la gestion des détenteurs de chiens,
- ⇒ la tenue du registre des inhumations,
- ⇒ la délivrance des abonnements de transports scolaires,
- ⇒ l'établissement de la statistique des logements vacants.

### Statistiques annuelles

Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre. La statistique officielle établie ultérieurement par le Canton de Vaud – qui sert notamment

pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux – peut diverger en raison d'annonces anticipées ou rétroactives, voire de non-concordance des informations données à l'Office de la population (principe de l'arrivée qui fait foi).

Au 31 décembre, Yverne comptait 1'110 habitants inscrits en domicile principal et 18 officiellement inscrits en résidence secondaire.

Les statistiques ci-après renseignent sur la structure de notre population.

### Naturalisations

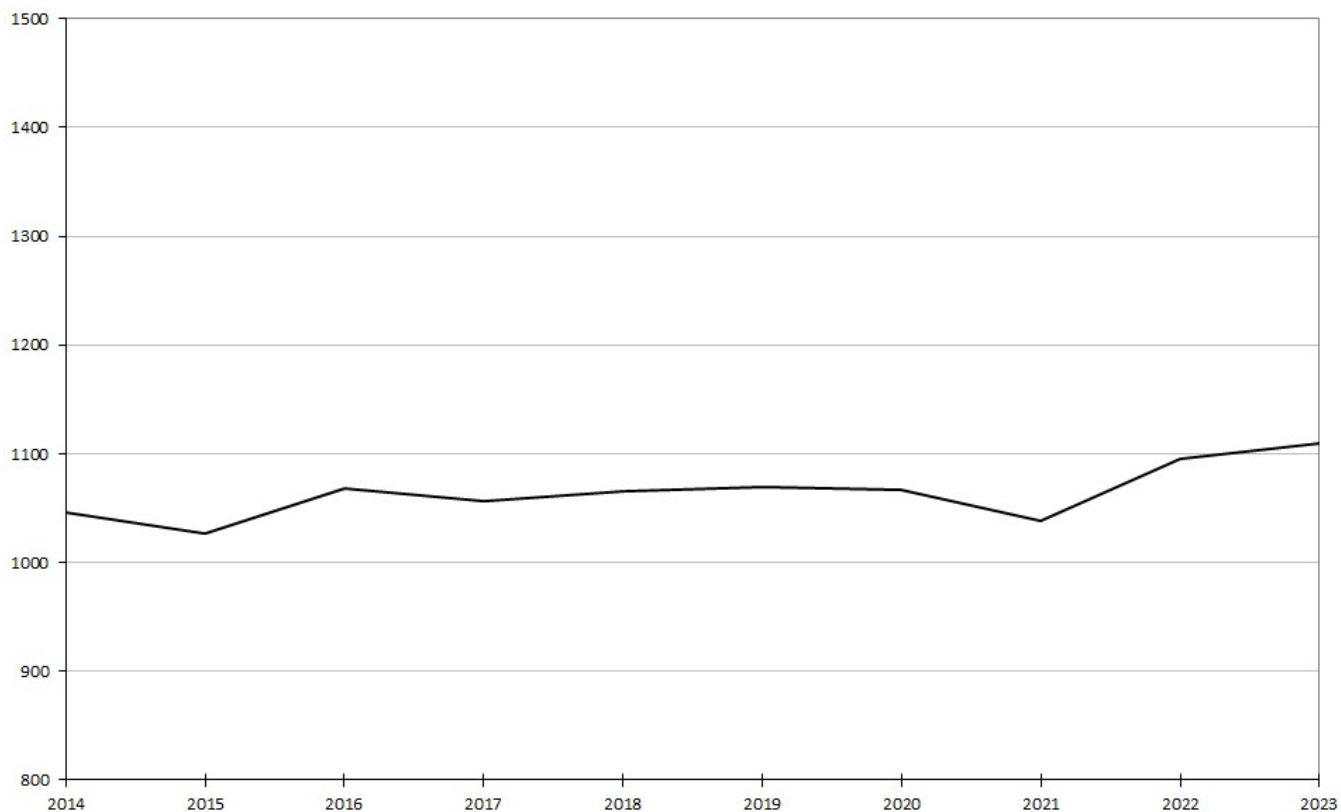
Durant l'année écoulée, dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée pour la collecte des informations et l'établissement du rapport d'enquête, la préposée à l'Office de la population a suivi quatre dossiers de demandes de naturalisation ordinaire.

Durant la même période, huit personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont trois dans le cadre d'une procédure facilitée.

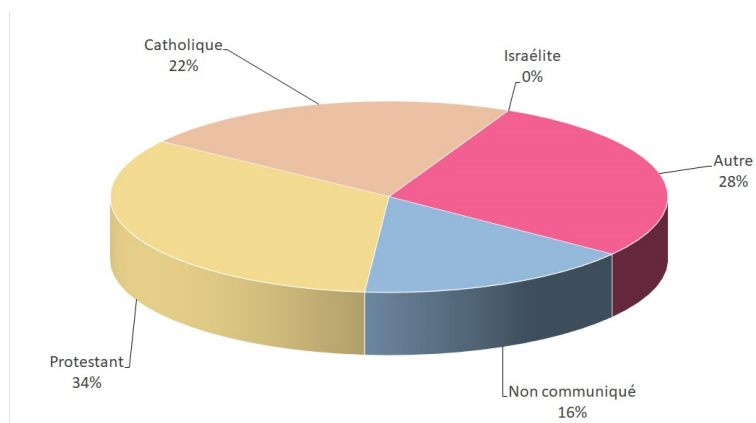
### Structure de la population établie (habitants inscrits en domicile principal)

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisses	Etablissement CH	378	388	766	69.01
	Bourgeois CH	39	42	81	7.30
<b>Total Suisses</b>		<b>417</b>	<b>430</b>	<b>847</b>	<b>76.31</b>
Etrangers	Provisoire F	85	79	164	14.77
	Etabli C	50	41	91	8.20
	Séjour B	2	2	4	0.36
	Courte durée L (≥ 12 mois)	0	0	0	0.00
	Requérant d'asile N	0	0	0	0.00
	En attente de permis	2	2	4	0.36
<b>Total Etrangers</b>		<b>139</b>	<b>124</b>	<b>263</b>	<b>23.69</b>
<b>Résultat total</b>		<b>556</b>	<b>554</b>	<b>1110</b>	<b>100.00</b>

### Evolution de la population établie au cours des dix dernières années



### Répartition indicative des confessions reconnues d'utilité publique



### Liste des principales mutations enregistrées (habitants inscrits en domicile principal)

Mutations	Suisses	Etrangers	Total
Arrivées	50	53	103
Départs	59	25	84
Changements d'adresse	15	10	25
Naissances	10	4	14
Décès	13	0	13

## FINANCES ET IMPÔTS

### Bourse communale

En plus de la comptabilité courante, qui comprend le paiement des factures, la saisie des écritures comptables, la facturation et les encaissements, le suivi des débiteurs et le bouclage des comptes, la Bourse communale est en charge des responsabilités suivantes dans notre commune :

- ⇒ vente des vins au guichet de l'Administration communale et lors des manifestations habituelles (caves ouvertes, journée clients, etc.),
- ⇒ organisation administrative des vendanges (engagements, versements des salaires du personnel temporaire, etc.),
- ⇒ ventes diverses (sacs poubelles, drapeaux, recharge pour machines à laver, etc.),
- ⇒ gestion de l'occupation des salles communales,
- ⇒ gestion du congélateur communal,
- ⇒ gestion de la taxe de séjour.

### Finances

#### Bouclage des comptes communaux 2023

Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 533'391.24, avant déduction de divers amortissements supplémentaires, de l'amortissement du patrimoine financier et des attributions aux fonds de réserve. Les comptes 2024 enregistrent par conséquent un résultat positif de CHF 144'367.35, alors que le budget 2023 tablait sur un excédent de charges de l'ordre de quatre cent dix mille francs. Il convient de relever que l'exercice intègre également un prélèvement au fonds de réserve des domaines de CHF 49'105.90 pour les travaux de protection des vignes du Clos de l'Abbaye (conclusion du préavis no 04/2022). Cet excellent résultat est en grande partie expliqué par un retour de la péréquation 2022 supérieur à ce qui était attendu.

Si l'on fait abstraction des opérations comptables précitées, on constate que la marge d'autofinancement (cash-flow) est de CHF 678'009.79, supérieure de CHF 221'260.-- en chiffres arrondis à celle de l'exercice précédent (CHF 456'442.53).

Le compte des investissements, qui sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan – à savoir tous les

équipements, constructions, participations liés à des tâches d'utilité publique – présente quant à lui des dépenses pour un total de CHF 740'983.46.

L'examen du bilan au 31 décembre 2023 fait ressortir un disponible net de CHF 3'264'152.-- (total des postes 911 à 913, déduction faite du 9123, diminué des engagements 920 et 925), alors que le total des fonds de réserve atteint CHF 1'942'341.82.

#### Analyse des ratios

##### *Autofinancement*

La Commune d'Yverne boucle à nouveau son exercice comptable avec une marge d'autofinancement en forte augmentation par rapport aux exercices précédents. Cela est principalement dû à un rattrapage du retour de la péréquation 2022 (dépenses thématiques), qui s'est avéré supérieur aux montants escomptés lors du précédent exercice. Le degré d'autofinancement de la commune (marge d'autofinancement / investissements nets x 100) est un indicateur permettant d'évaluer la capacité de la commune à financer sa dette et à supporter ses investissements. Il détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. Dans le cas d'Yverne, il est jugé "excellent", l'endettement net correspondant à moins d'une fois et demi le montant de la marge d'autofinancement.

##### *Endettement*

La quotité de dette brute (57.12%) et la quotité de dette nette (-70.04%) s'établissent dans la marge jugée "bonne" selon les critères appliqués par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Ces indicateurs servent à l'Etat à évaluer le plafond d'endettement d'une commune en cours de législature. Ils se fondent sur le rapport entre l'endettement (brut ou net) de la commune et ses recettes.

##### *Recettes fiscales*

Après une forte chute des recettes fiscales des personnes physiques en 2022, ces dernières ont significativement augmenté en 2023, sans toutefois retrouver le niveau des exercices antérieurs à 2021 au cours desquels ces recettes dépassaient CHF 2.1 millions. Les autres impôts restent relativement stables par rapport aux années précédentes.

### *Valeur du point d'impôt*

La valeur du point d'impôt par habitant étant au centre du calcul de la péréquation, il est important de suivre son évolution. Pour notre commune, il s'affiche significativement au-dessous de la moyenne des communes du Canton. Rappelons que plus cette valeur est au-dessous de la moyenne cantonale, moins la facture de la péréquation sera élevée. Comme attendu, en raison de l'augmentation des recettes fiscales liées aux personnes physiques, la valeur du point d'impôt par habitant est remontée à CHF 33.24 en 2023 contre CHF 30.86 en 2022.

### *Péréquation*

En 2023, la charge totale relative à la péréquation est légèrement remontée en raison de la hausse de la valeur du point d'impôt par habitant. Il faut également considérer les effets de la convention Canton-Commune du 25 août 2020 qui prévoit une reprise graduelle d'une partie des charges de la cohésion sociale. Celle-ci a été accélérée en 2022, d'où la baisse significative de ces charges par rapport à 2020 et 2021.

### Financement des investissements

La quotité d'investissement de la commune, soit la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales, est de 11.1%, ce qui est en nette augmentation par rapport à la moyenne de la législature précédente. Bien que la moyenne sur 5 ans de cet indicateur soit en augmentation, il reste toutefois inférieur à 10%, ce qui laisse entendre que la commune investit moins dans son patrimoine administratif que la moyenne des communes vaudoises (>10%). Selon les critères de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances, le degré d'investissement d'Yverne est jugé faible.

### Conclusion

L'exercice 2023 confirme l'excellente santé financière de la commune. Le résultat avant écritures de politique budgétaire est supérieur de quelque CHF 175'800.-- à celui de l'exercice précédent. Il en va de même pour la situation des fonds propres (+ CHF 144'368.-- en chiffres ronds).

### **Fiscalité**

Les revenus fiscaux pour l'année sous rubrique affichent une augmentation (+4%) par rapport aux prévisions budgétaires (CHF 3'039'000.-- au budget, CHF 3'181'084.-- en chiffres réels arrondis). Ce résultat s'explique essentiellement par la hausse des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

L'impôt à la source est très légèrement supérieur à l'année 2022, mais sans atteindre pour autant les prévisions budgétaires.

Pour ce qui est des personnes morales, l'impôt sur le bénéfice est largement au-dessous des prévisions, sans que l'on puisse y apporter des explications rationnelles.

## VIGNES

### Vendanges

Les vendanges 2023 se sont déroulées sous un ciel absolument serein, de sorte qu'elles se sont achevées – pour l'essentiel – le samedi 7 octobre, une quinzaine de jours à peine après leur démarrage. Le pinot noir affichait 97°Oe (0,9 kg/m<sup>2</sup>), le chasselas du Clos de l'Ombren 79°Oe (1,1 kg/m<sup>2</sup>), celui du Trechene 80°Oe (1,1 kg/m<sup>2</sup>), celui du Clos de L'Abbaye 83°Oe (1,0 kg/m<sup>2</sup>), le Galaxie a quant à lui été vendangé à 100°Oe (0,9 kg/m<sup>2</sup>) et la Mondeuse, le 8 novembre, à 89°Oe (0,9 kg/m<sup>2</sup>).

La saison viticole a nécessité beaucoup d'attention de la part des vigneron·nes en raison d'un printemps pluvieux, propice au mildiou. Nous relevons deux épisodes très localisés de grêle en juillet et en septembre, un été caniculaire et sec et quelques orages importants, mais sans conséquences pour le domaine communal.

### Travaux viticoles

Le 9 novembre 2023, la Commune d'Yverne a officiellement pris congé de M. Jean-François Franceschini, engagé en qualité de vigneron-tâcheron le 1<sup>er</sup> novembre 1984. Professionnel avisé et rigoureux, il était connu pour apporter aux vignes placées sous sa responsabilité un soin des plus scrupuleux. Sacré Roi de la Fête des Vignerons de Vevey à deux reprises, successivement en 1999 et 2019, il fut pour ainsi dire le seul de l'histoire de cette manifestation à être doublement couronné, ce dont la Commune d'Yverne s'honorait grandement. Par les soins qu'il leur a constamment apportés, il a contribué à l'obtention des Lauriers de platine Terravin par le Trechene 2013 et à la mise en valeur du Clos de L'Abbaye 2017 en qualité de Vin d'honneur du Conseil d'Etat vaudois, deux distinctions particulièrement remarquables.

En tant qu'employeur public, la Municipalité a officiellement mis au concours le poste de vigneron-tâcheron occupé par M. Franceschini. Au terme du délai imparti, la Commune n'a enregistré aucune postulation pour le travail des huit parcelles qu'il avait sous sa responsabilité, totalisant 3,6 ha. Face à l'urgence de la situation, M. Edouard Chollet, Syndic et nouveau municipal des vignes, s'est approché de Régie des Domaines Schenk SA, qui a accepté de

reprandre au pied-levé l'exploitation desdites vignes à des conditions financières analogues aux précédentes, et standard pour ce qui concerne les frais spécifiques de vendanges. La convention signée le 6 septembre 2023 avec cette société s'applique du 31 octobre 2023 au 31 octobre 2026.

Enfin, les travaux de sécurisation entrepris sur la falaise à l'aplomb du Clos de L'Abbaye se sont achevés comme prévu au printemps 2023, pour un coût total de CHF 168'870.90, en diminution de CHF 16'129.10 par rapport au montant alloué par le Conseil communal. Le sort de la digue de retenue provisoirement réalisée au lancement de ces travaux, en 2022, est pendant. Une demande de pérennisation de cette infrastructure a été adressée aux autorités cantonales compétentes.

### Promotion du Domaine de la Commune

Avec la disparition subite du municipal des vignes, qu'elle avait chargé de trouver – d'ici la fin de la législation en cours – une solution pérenne, indépendante des aléas politiques, pour la commercialisation des vins, la Municipalité s'est soudain trouvée dans une situation délicate. Elle s'est aussitôt mise en quête d'une ressource externe, après en avoir dûment informé les membres de la Commission des finances (CoFin). Ainsi, elle a engagé M. Frank Bertholet, d'Aigle, à temps partiel (env. 30%) pour des coups de main ponctuels en relation avec la vente et la promotion de nos vins. Au bénéfice d'un profil professionnel en tout point similaire à celui de M. Bassang, M. Bertholet s'est investi rapidement et avec enthousiasme dans ses nouvelles fonctions. Il a été d'un grand appui pour la mise à jour du fichier des clients, l'inventaire et l'actualisation des contrats de sponsoring, singulièrement avec la Fédération jurassienne de musique et les sociétés affiliées, et la coordination avec les graphistes, imprimeurs et cartonniers collaborant avec le domaine communal. Il a également prêté main-forte dans l'organisation de manifestations promotionnelles. Ayant été engagé à plein temps par une institution spécialisée, il a quitté l'effectif communal à la fin du mois d'octobre. Son remplacement a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, pour un taux d'activité de 50% au maximum.

Dans un souci prospectif, la Municipalité a également informé la CoFin qu'elle procéderait sans délai à une analyse du domaine communal, sous l'angle de l'exploitation et de l'orientation commerciale. La

première étude menée sur ces questions n'ayant pas apporté toutes les réponses requises à cet égard, la Municipalité s'est approchée de M. David Rojard, directeur de Proconseil, filiale de Prométerre, pour une approche plus scientifique. Il a été informé que toutes les options, hormis la vente pure et simple du domaine communal, devaient être explorées dans le cadre de cette analyse. La version définitive de son rapport sera disponible en 2024.

La Municipalité a invité l'ensemble des communes clientes de nos vins à une après-midi de vendange en commun suivie d'un apéritif dînatoire.

### **Vente des vins**

La Municipalité a décidé de ne pas participer aux Caves ouvertes vaudoises 2023 en raison d'un surcroît de travail substantiel dû aux mesures de réorganisation imposées par la disparition de M. Alain Bassang et à la proximité malheureuse des deux événements. Elle a cependant organisé sa traditionnelle journée des clients le 18 novembre 2023 et mis sur pied au mois décembre une opération promotionnelle privilégiée (-20% sur tout l'assortiment) à l'intention de la population d'Yverne et de celle de la commune jumelée de L'Abbaye. Ces différentes actions, de même que la vente de Trilogies reconduite en fin d'année dernière, ont remporté un franc succès et ont été très appréciées de la population vuarnérane.

Deux décisions sont venues compléter le dispositif de vente au mois de décembre 2023 : une légère adaptation des prix de tous les vins de la Commune (+ 1 franc par bouteille en moyenne, + 2 francs par bouteille pour le Clos de L'Abbaye et la Mondeuse). Enfin, il a été décidé d'étendre la nouvelle livrée de la bouteille de Mondeuse à l'ensemble de la production communale. Un montant correspondant a été inscrit au budget 2024 dans cette perspective.



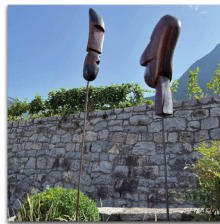
Différents contacts exploratoires ont été pris avec des organisateurs de grands événements et des revendeurs. Ils sont pendants.

## CULTURE ET TOURISME

Pour l'essentiel, la Municipalité a reconduit sa participation financière (CHF 8'000.--) à l'organisation de l'exposition culturelle AILYOS Art & Nature 2024.

L'édition 2023, sixième du genre, intitulée "Ressources", s'est déroulée en plein air du 1<sup>er</sup> juillet au 22 octobre à différents emplacements de la commune. AILYOS rassemble désormais les communes d'Aigle, de Château-d'Œx, de Leysin, d'Ormont-Dessus, d'Ormont-Dessous, de Rossinière, de Rouge-mont et d'Yverne.

Cinq œuvres étaient entreposées dans notre commune. Celle qui était installée dans le jardin du caveau restera sur place une année supplémentaire en raison de la fermeture de cet établissement pendant pratiquement la totalité de l'année écoulée, privant du même coup l'œuvre de bon nombre de visiteurs.



## MOBILITÉ

### Transports publics

#### Arrêt de la vente des cartes journalières CFF

Par suite des décisions des CFF, la vente des cartes journalières a cessé au 31 décembre 2023. En effet, les nouvelles modalités des CFF ne permettaient pas de garantir un service de qualité à la population, comme c'était le cas jusqu'alors.

Pour mémoire, la décision des CFF avait suscité une levée d'oppositions de la part des communes. Une nouvelle formule a été proposée, mais celle-ci s'inscrit dans une logique purement commerciale, sans pouvoir assurer des billets à prix préférentiels tous les jours, raison pour laquelle les municipalités d'Aigle et d'Yverne y ont renoncé.

#### Renouvellement de la convention de prestations MobiChablais

Dans le but de fixer leur intention d'exploiter et de développer les transports publics locaux dans le Chablais, les Municipalités d'Aigle, d'Ollon, d'Yverne, de Bex, de Monthey, de Collombey-Muraz, de Troistorrens et de Massongex ont signé avec les Transports publics du Chablais (TPC) SA une nouvelle convention de prestations pour la période 2023-2028.

Celle-ci a pour objectif d'offrir des relations de transports publics attractives, confortables et fiables en faveur de la région, de ses habitants et de ses visiteurs. Cette démarche s'inscrit en complémentarité aux développements de l'offre de transport public régional soutenus par les cantons de Vaud, du Valais et de la Confédération.

## FORÊTS

#### Gestion du bail de la Commune d'Yverne

La vente des forêts de l'Île des Clous à l'Etat de Vaud dans le cadre de Rhône 3 ayant pris un certain retard, il a été décidé, d'un commun accord avec le Groupement forestier des Agittes (GFA), de signer un nouveau bail forestier pour la période 2023-2028, avec un avenant maintenant les conditions du bail 2016-2021 jusqu'à la réalisation des parcelles forestières concernées.

#### Travaux forestiers

Le chemin forestier de la Platraire a été réfectionné.

Les arbres en bordure des chemins de Plan Favey, Platraire et du Gros Bois ont été élagués.

Une pile de billes d'environ 25 m<sup>3</sup> au chemin de la Platraire est partie en fumée. Les pompiers sont intervenus: L'origine du feu est certainement volontaire.

Des chablis se sont formés en raison de la neige lourde du printemps et des forts coups de vent. Des épicéas bostrychés ont été exploités à différents endroits.

Une exploitation de bois a été effectuée en forêts de protection ; trois l'ont été en forêts de production. Dix hectares de soins culturaux aux jeunes forêts ont été réalisés.

L'entretien des berges du Torrent d'Yverne, notamment en faveur du lézard vert, a été réalisé en amont du Château Maison Blanche.

M. Laurent Fivaz, garde-forestier participe activement au projet Yverne Grandeur Nature, en assurant l'interface entre les lisières forestières et les vignes.

## ÉCOLES

A la rentrée d'août 2023, 134 élèves de la commune ont été scolarisés, dont 51 au collège d'Yverne et 83 à Aigle.

Le collège d'Yverne accueille également 11 élèves d'Aigle et 5 de Corbeyrier.

Le début de l'année scolaire s'est déroulé sans problème majeur.

#### Subventionnement des repas pris à la cantine scolaire

La pratique mise en place en 2022 en matière de transports scolaires a amené une situation nouvelle dans notre commune, à savoir qu'en fonction des horaires des classes fixés par la Direction des écoles, certains élèves, dès la 7e année, ne disposent à quelques occasions que d'un temps très restreint pour prendre leur repas à la maison.

Cette situation engage certains parents à inscrire l'enfant concerné à la cantine scolaire les jours dits, dans un souci de confort compréhensible.

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) dispose à cet égard, à son article 30, qu'une indemnité doit être allouée par la commune pour les élèves qui, à cause de l'éloignement de leur domicile, de l'horaire des transports publics ou de celui de l'enseignement, ne disposent pas de 30 minutes au moins pour prendre leur repas de midi à domicile.

Afin de répondre à cette obligation légale, la Municipalité a dès lors retenu de subventionner, dès la rentrée, chaque repas pris à la cantine scolaire par une indemnité fixe de CHF 3.--, conformément au barème fixé par le règlement concernant les indemnités pour frais de transport et de pension des élèves de la scolarité obligatoire (Ri-TP).

Cette façon de procéder évite en l'occurrence une gestion énergivore de chaque cas spécifique en fonction de l'éloignement du domicile, des horaires de transport y relatifs et des horaires scolaires susceptibles de varier d'un jour à l'autre.

### Transports scolaires

Les horaires des transports scolaires ont été améliorés en fin d'année 2023 et sont beaucoup mieux adaptés. Les temps d'attente devant le collège d'Yvorne sont plus courts, spécialement pour les plus jeunes.

Ces nouveaux horaires sont également bien organisés pour les élèves scolarisés à Aigle.

Comme pour l'année précédente, les élèves de 1P et 2P qui se rendent à l'UAPE sont pris en charge dans le bus par un-e accompagnant-e.

## SOCIÉTÉ

### Relations associatives, paroissiales et inter-générationnelles

#### Signature d'une convention de collaboration avec la Paroisse d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier

Suite à plusieurs quiproquos intervenus au cours des dernières années, la Municipalité a décidé de clari-

fier ses relations avec la Paroisse d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier au moyen d'une convention.

Celle-ci traite en l'occurrence des obligations de la commune envers la paroisse au sens des articles 21 à 24 de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public. Elle aborde les points suivants :

- ⇒ contributions dues par la commune,
- ⇒ définition du lieu de culte et du local destiné au catéchisme,
- ⇒ frais d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte à charge de la commune,
- ⇒ frais annexes à charge de la paroisse,
- ⇒ responsabilités des parties,
- ⇒ cahier des charges du marguillier,
- ⇒ dispositions particulières et finales.

### Santé publique

#### Plan canicule

Conformément aux directives cantonales en vigueur, la Municipalité a engagé, durant le printemps, la détection des personnes à risque dans l'éventualité d'une canicule, par l'envoi d'une lettre à chaque habitant de 75 ans et plus résidant seul. Une personne vulnérable a ainsi pu être identifiée sur les 38 susceptibles d'être concernées.

Activée durant la période du 17 au 25 août par le Canton de Vaud, la veille n'a pas donné lieu à des mesures particulières.

## DURABILITÉ

### Politique énergétique

#### Subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable

En application du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la Municipalité a traité 36 demandes de subvention durant l'année 2023.

Trente-cinq d'entre elles ont donné droit à une subvention, soit :

- ⇒ 3 pour l'installation d'une pompe à chaleur,
- ⇒ 9 pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques,

- ⇒ 13 pour l'achat d'abonnements de transports publics pour les jeunes de 6 à 25 ans révolus,
- ⇒ 10 par l'achat de vélos ou scooters électriques.

Une demande ne répondait pas aux conditions d'octroi et a dès lors dû être refusée, avec voies de recours d'usage.

## Eclairage public

L'engagement principal de l'année 2023 a été consacré au projet de modification et d'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne.

En effet, cet éclairage était non seulement incomplet en regard des normes en vigueur, mais était de plus disposé du mauvais côté de la route par rapport au trottoir et aux dispositifs en place sur la commune d'Aigle.

La Municipalité entendait dès lors renforcer la sécurité du trafic piétonnier et cyclable, rendre cet axe plus convivial eu égard à l'évolution urbanistique des dernières années, et répondre aux vœux exprimés à plusieurs reprises par différents riverains, en particulier des parents d'élèves inquiets pour leur progéniture. L'amélioration visée s'inscrit par ailleurs dans l'encouragement à la mobilité douce, en particulier pour les trajets quotidiens.

Le préavis y relatif a été adopté par le Conseil communal le 16 novembre 2023. Les travaux seront exécutés en cours d'année 2024.

En raison de la réorganisation municipale découlant du décès de M. Alain Bassang, le projet d'installation d'un éclairage public dynamique pour l'ensemble de la commune (télégestion) a été quelque peu mis en suspens. Il nécessite en effet d'étudier très finement le cadre légal en matière de marchés publics en regard des options stratégiques à retenir sur le long terme, de façon à assurer la meilleure gestion technique possible à travers le temps.

## URBANISME

### Bureau technique

Issu de la réorganisation de l'Administration générale décidée dans le cadre de l'établissement du budget 2023, le Bureau technique assume les charges suivantes :

- ⇒ renseignement aux citoyens, architectes, géomètres, ingénieurs, etc. en matière d'urbanisme ou de police des constructions,
- ⇒ examen des demandes préalables,
- ⇒ contrôle et suivi des demandes d'autorisation de construire,
- ⇒ relevés cadastraux,
- ⇒ mise à jour du guichet cartographique communal,
- ⇒ contrôle et gestion des dossiers relatifs aux servitudes, mentions et conventions,
- ⇒ collaboration aux études d'urbanisme privées et publiques,
- ⇒ gestion des procédures de procédés de réclames permanents,
- ⇒ gestion des demandes de permis de fouille / de dépôt,
- ⇒ traitement des demandes de dérogation à la protection du patrimoine arboré.

### Aménagement du territoire

#### Etude du nouveau plan d'affectation communal (PACom)

Le 14 février 2023, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a fait parvenir à la Municipalité le préavis des différents services cantonaux sur le projet de plan d'affectation communal (PACom) soumis à l'examen préalable le 20 juillet 2022, soit avec près de quatre mois de retard par rapport au délai légal prévu à l'art. 37 al. 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

La synthèse de ces préavis représente en l'occurrence un document de 48 pages. Sur les 33 thématiques principales, seules 6 ont été reconnues conformes à la loi et au plan directeur cantonal. La DGTL a établi, fin juillet 2023, un complément à l'examen préalable ; le changement d'affectation de deux parcelles lui ayant échappé.

Les modifications demandées concernent notamment l'extension de certaines zones à bâtir jugée non conforme, la disponibilité des terrains, le traitement de l'éventuelle taxe sur la plus-value, les aires

prévues pour du stationnement ou pour d'autres besoins publics, les surfaces d'assolement, la retranscription des dangers naturels, la délimitation des lisières forestières, l'adaptation du plan aux nouvelles mensurations cadastrales, l'espace réservé aux eaux, la protection du patrimoine bâti, la biodiversité, la retranscription des différents inventaires – voies de communication historiques (IVS), sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS), Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), la retranscription des itinéraires pédestres, réseau national destiné à la mobilité douce SuisseMobile (vélo ou roller).

Le 20 février 2023, la DGTL souhaitait nous convoquer pour une séance post-examen préalable, soit dans un délai très court ne nous permettant pas d'examiner l'ensemble des questions soulevées par les différents services cantonaux. De nombreux points nécessitant une prise de position de la Municipalité, celle-ci a tenu une séance avec l'urbaniste en charge de la révision du PACom à fin mars. Dans la foulée, elle a demandé au canton de fixer la séance post-examen préalable après les congés de Pâques, soit début mai 2023. Cette séance, réunissant 3 collaborateurs cantonaux issus de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et de la DGTL, deux membres de la Municipalité et l'urbaniste en charge, a permis d'éclaircir, de confirmer ou de négocier certains aspects.

La même délégation municipale a également tenu séance avec l'avocat-conseil de la commune pour discuter de l'opportunité de maintenir certaines orientations prises dans le projet de PACom malgré la non-entrée en matière du canton (affectation du terrain de football des Cabourles en zone d'utilité publique, affectation de certaines zones pour régulariser des situations actuellement non conformes).

Mme Deregis, Municipale, a participé à une visioconférence avec des représentants de la DGTL afin que ceux-ci exposent les mesures mises en place pour appuyer les communes n'ayant pas encore déposé leur PACom à l'enquête publique. En l'occurrence, "l'appui" consiste en un appel téléphonique d'un mandataire à notre municipale déléguée toutes les 2 à 3 semaines pour faire le point sur l'avancement des travaux. Il peut aussi éventuellement faire le lien avec un service de l'Etat avec lequel la commune rencontrerait une difficulté.

Le canton a reconnu que la question du dimensionnement de la commune, principal enjeu de la révi-

sion du PACom, avait été évaluée conformément aux directives cantonales. La commune comptait 1'032 habitants en 2015. Selon la mesure A11, elle a le droit ainsi à 163 nouveaux habitants d'ici 2036, soit 1'195 habitants au total. Au moment du bilan (31 décembre 2021), la commune comptait 1'038 habitants, un potentiel d'accueil de 157 habitants a donc été admis.

Dans cette même thématique, la disponibilité des terrains devant être garantie, la Municipalité a adressé aux propriétaires disposant encore d'un nombre substantiel de droits à bâtir, des projets de conventions prévoyant un délai de 15 ans (dès l'approbation définitive du PACom) pour construire, faute de quoi ils devront s'acquitter d'une taxe compensatoire basée sur la valeur fiscale. Vingt parcelles sont concernées. A fin 2023, les propriétaires de trois parcelles ont souhaité renoncer à leurs droits à bâtir, seize avaient approuvé le projet de convention et un propriétaire devait encore donner son accord. Les conventions finales ont été adressées pour signatures le 20 décembre 2023. La Municipalité aurait également pu prévoir des dispositions règlementaires mais y a renoncé, jugeant que celles-ci étaient plus contraignantes pour les propriétaires ; le délai de construction étant notamment ramené dans une fourchette allant de 7 à 12 ans.

Le canton exigeant que la commune ait la maîtrise foncière des terrains projetés en zone d'utilité publique (stationnement, installation d'écopoint), la Municipalité s'est rapprochée des propriétaires privés concernés. Une délégation municipale a rencontré individuellement quatre propriétaires et a consulté un propriétaire par courrier. Trois d'entre eux n'ont pas souhaité entrer en matière pour une éventuelle cession de leur part de terrain. Ces secteurs, en l'occurrence de stationnement, ont dû être abandonnés. Pour les deux derniers propriétaires, les conventions n'étaient pas encore signées au 31 décembre 2023, des discussions étant toujours en cours quant aux conditions de cessions éventuelles de ces biens-fonds.

Malgré le fait que certaines parcelles ont été manifestement inventoriées par erreur dans les surfaces d'assolement, le canton n'admet pas l'emprise sur ces surfaces, notamment pour colloquer le terrain de football des Cabourles en zone d'utilité publique (aujourd'hui en zone agricole) ou pour maintenir la totalité de la zone agricole spécialisée (serres horticoles).

Même si le bureau d'urbanisme juge l'ensemble des modifications demandées raisonnables, celles-ci entraînent passablement de travail supplémentaire qui engendre un surcoût de l'ordre de CHF 40'000.--. Les modifications nécessitent également la mobilisation d'autres bureaux spécialisés (dangers naturels, géomètre pour relevé des lisières forestières et retranscription du nouveau cadastre). Mme Deregis en a informé la Commission des finances lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2023. Comme déjà évoqué précédemment, la Municipalité n'a pas d'autre choix que d'avancer dans la finalisation de son PACom. Elle soumettra au Conseil communal, le moment venu, une demande de crédit d'apurement pour les montants qui auront été engagés en dépassement des crédits déjà accordés. A noter que la convention de subventionnement signée avec la DGTL a été prolongée jusqu'à fin juin 2024.

#### **Projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie"**

Pour mémoire, le 12 décembre 2019, le Conseil communal a accordé un crédit à la Municipalité pour l'étude relative à la construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie". Les biens à protéger étant à la fois communaux et cantonaux, cette étude est menée conjointement avec le canton, par l'intermédiaire de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Le crédit alloué englobe les prestations d'étude, d'appel d'offres et de mise à l'enquête publique de la construction de cinq digues.

Suite à la mise à l'enquête publique durant l'été 2022, la synthèse positive des services cantonaux a été délivrée début 2023. Le projet nécessitant un défrichement, la décision de délivrer le permis de construire ne peut être prise qu'à réception de l'autorisation de la Direction générale de l'environnement (DGE), Conservation des forêts. La surface à défricher étant supérieure à 5'000 m<sup>2</sup> (dans le cas présent 12'937 m<sup>2</sup>), le préavis de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a été demandé à l'issue de la procédure d'enquête publique. Sur la base de la prise de position de l'OFEV du début octobre 2023, la DGE-forêts a pu délivrer l'autorisation de défrichement fin octobre 2023.

Néanmoins, le préavis de l'OFEV, qui devra également statuer sur les subventions, nécessite quelques compléments d'informations à apporter au dossier,

en particulier par rapport à la protection contre les inondations, aux différentes variantes étudiées et écartées et à la clé de répartition du coût entre la DGMR et la commune.

Dans l'intervalle, plusieurs séances ont eu lieu avec les représentants du bureau d'ingénieurs en charge du dossier, de la DGMR, de la DGE-forêts pour avancer dans ce dossier, notamment pour l'établissement de la demande de subventions.

La Municipalité a également dû régler la problématique de l'adjudication du marché relatif à la construction de ces digues effectuée, en 2018, en procédure ouverte. L'entreprise adjudicataire n'a pas souhaité fixer de nouveaux prix compte tenu des travaux supplémentaires et du renchérissement. Elle a fait savoir que ce chantier n'était plus d'actualité et qu'elle ne pouvait plus exécuter ces travaux tant les conditions de base avaient changé. Une question d'effectif a également été avancée.

Ainsi, un nouvel appel d'offres devra être publié pour répondre aux exigences légales sur les marchés publics. Un nouveau mandat, non budgété, a dû être accordé à l'ingénieur en charge pour ce faire.

Au moment de l'écriture de ces lignes, la délivrance du permis de construire par la Municipalité est imminente. Le dépôt du préavis au Conseil communal pour la demande de crédit nécessaire à la réalisation des travaux est prévu pour le mois de juin 2024. Si cette demande est acceptée, les travaux pourraient débuter en automne pour se terminer durant l'année 2025. Une des difficultés de ce chantier est la réalisation de certains travaux à des périodes bien précises afin de diminuer autant que possible l'impact sur la faune et la nature, ce qui allonge la durée de réalisation de ces digues.

### **Police des constructions**

#### **Demandes d'examen préalable**

En 2023, la Municipalité a examiné 38 avant-projets de construction dans le cadre de la procédure d'examen préalable. Ces dossiers ont fait l'objet de préavis communaux et/ou cantonaux en fonction de la nature du bien-fonds sur lequel ils étaient projetés.

#### **Travaux soumis à autorisation de construire**

Durant l'année écoulée, la Municipalité a traité

29 nouvelles demandes d'autorisation de construire, dont :

- ⇒ 26 dossiers avec procédure d'enquête publique ou circulation cantonale,
- ⇒ 3 dossiers en dispense d'enquête publique,

En application de l'art. 128 LATC, 15 permis d'habiter / d'utiliser ont été délivrés pour des dossiers ouverts entre 2015 et 2023, après visite de contrôle technique ou vision locale pour les travaux de moindre importance.

La Municipalité a dû se résoudre à refuser la délivrance d'un permis de construire à l'issue de l'enquête publique, le projet de construction ne respectant pas les dispositions légales et aucune dérogation n'étant envisageable.

La Municipalité a ordonné l'arrêt immédiat de deux chantiers non autorisés. Les propriétaires concernés ont depuis lors déposé des dossiers de mise à l'enquête publique. Pour l'un des dossiers, le permis de construire a pu être délivré ; pour le second la procédure est toujours en cours.

Un chantier ouvert de longue date a nécessité une surveillance étroite de la part de la Municipalité, ce qui a porté ses fruits. Ce chantier avance lentement mais dorénavant de manière régulière.

#### **Travaux non soumis à autorisation de construire**

En plus des dossiers listés ci-dessus, la Municipalité a traité :

- ⇒ 11 dossiers concernant des travaux d'entretien non soumis à autorisation au sens de l'art. 103 LATC, précisé par l'art. 68a RLATC,
- ⇒ 8 demandes d'installation de panneaux solaires au sens des art. 18a LAT et 68a RLATC.

#### **Constats des travaux non autorisés**

Durant l'année écoulée, la Municipalité a constaté à plusieurs reprises des travaux réalisés sans autorisation. Dans ce genre de cas, la Municipalité enjoint, dans un premier temps, les propriétaires concernés à déposer une demande d'autorisation de construire afin de régulariser la situation.

La Municipalité a dû néanmoins se résoudre à dénoncer à la préfecture un propriétaire qui avait entrepris des travaux sans autorisation et qui, malgré plusieurs demandes et une visite sur site, n'a tou-

jours pas déposé le dossier requis. Le jugement du Préfet est pendant.

Deux autres propriétaires ayant modifié sans autorisation le système de chauffage de leur bâtiment ont été prié de déposer des demandes d'autorisation. L'un d'eux s'est exécuté immédiatement. L'autre est plus réticent jugeant que le dépôt d'une demande d'autorisation pour une pompe à chaleur (PAC) est disproportionné. La Municipalité suit ce dossier et prendra les mesures qui s'imposent le cas échéant. Pour mémoire, cette procédure découle des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) et de la loi sur l'énergie (RLVLEne). Le Conseil d'Etat a adopté la révision de ces règlements afin de simplifier la procédure, notamment en dispensant une telle installation (PAC) de demande de permis de construire. Annoncées bruyamment dans la presse par l'exécutif cantonal, ces nouvelles dispositions auraient dû entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023. Un recours ayant toutefois été déposé dans les délais légaux devant la Cour constitutionnelle, leur entrée en force a dû être suspendue. Dans l'attente d'un jugement sur le fond, la procédure d'autorisation de construire demeure applicable.

Un autre propriétaire ayant effectué un changement d'affectation d'une partie de son immeuble a opté pour une remise en état volontaire. Le dossier est aujourd'hui classé.

Enfin, la Municipalité a été contrainte de notifier deux décisions de remise en état pour l'aménagement de combles inhabitables dans deux immeubles de la commune. Les propriétaires n'ont en effet pas déposé de demande de permis de construire respectant les dispositions réglementaires, notamment celles traitant du coefficient d'utilisation du sol, malgré plusieurs demandes dans ce sens. Ces décisions sont désormais entrées en force faute de recours. Ces dossiers seront suivis en 2024.

Au chapitre de la régularisation des dossiers ouverts de longue date auprès de la CAMAC, une dizaine de dossiers restent toujours en souffrance. Certains sont toujours en traitement auprès de la DAC-HZB qui, malgré plusieurs relances, n'a toujours pas pu statuer en raison d'une surcharge de travail. Certains ont semble-t-il été transmis à son service juridique.

A l'instar de ce qui a déjà été indiqué dans le rapport de gestion 2022, la Municipalité a été confrontée à plusieurs reprises au courroux de citoyens face aux

procédures lourdes et coûteuses exigées par les lois fédérales et cantonales.

Dans l'un de ces cas, la Municipalité est intervenue vivement auprès de la DGTL pour lui exprimer sa surprise après avoir pris acte d'une correspondance dans laquelle celle-ci changeait diamétralement d'exigences, vraisemblablement suite à la consultation d'un avocat par les propriétaires concernés. La Municipalité lui a donc fait savoir que, si elle pouvait se réjouir que l'Etat renonce à des procédures formalistes à outrance, elle n'appréciait pas de se retrouver entre le marteau et l'enclume, et attendait pour le moins de pouvoir s'appuyer sur des préavis étayés, assumés et un tant soit peu harmonisés, afin d'éviter d'être reléguée au rôle d'empêcheuse de tourner en rond, sinon de bouc émissaire.

### **Permis de fouille/de dépôt**

En 2023, 8 demandes de permis de fouille ou de dépôt ont été traitées dans le cadre de la procuration donnée au municipal délégué à la voirie et au secrétaire municipal.

Ces permis ont fait l'objet de factures, conformément au règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

### **Police des campings**

Durant l'année écoulée, la Municipalité a traité 4 demandes d'autorisation concernant l'aménagement ou la démolition de mobilhomes dans l'un ou l'autre des campings de la commune.

Elle a en outre autorisé une demande pour l'installation de tentes sur le domaine privé et une demande d'autorisation pour la pose d'une tonnelle saisonnière.

### **Abattages d'arbres**

En 2023, la Municipalité a traité 7 demandes d'abattage d'arbres en application de l'ancienne procédure prévue par le règlement d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS) et par le règlement communal sur la protection des arbres.

Après avoir appris fortuitement, en fin d'été, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager

(LPrPNP) – aucune information officielle n'a été transmise aux communes par le canton –, la Municipalité a traité deux demandes supplémentaires selon la nouvelle procédure de dérogation à la protection du patrimoine arboré.

La LPrPNP dispose en l'occurrence que le patrimoine arboré doit être conservé, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir. L'entretien du patrimoine arboré est possible dans les limites du droit fédéral et cantonal. Il incombe au propriétaire du bien-fonds concerné qui peut le confier à un tiers exploitant.

Des dérogations peuvent être octroyées pour la suppression et l'élagage excédant l'entretien courant en présence :

- ⇒ de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés,
- ⇒ d'une entrave avérée à l'exploitation agricole,
- ⇒ d'impératifs de construction ou d'aménagement.

Les dérogations sont soumises à l'autorisation de la commune, à l'exception de celles concernant les arbres remarquables qui nécessitent une autorisation du service cantonal compétent.

La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant trente jours et publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO). Pendant le délai d'enquête, tout intéressé peut déposer une opposition écrite et motivée au Greffe municipal.

L'autorisation de supprimer un élément du patrimoine arboré est assortie de l'obligation de réaliser une plantation compensatoire.

Dans le cas où la compensation en nature est impossible, une taxe est due à la commune. Pour les arbres, elle est basée sur la valeur de remplacement, correspondant au moins aux directives de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades.

Extrêmement lourde, cette loi est entrée en force avant même la rédaction de son règlement d'application, ce qui ne permet pas aux communes d'adapter leur propre réglementation. Dans l'intervalle, le droit le plus restrictif s'applique, ce qui génère incompréhension et mécontentement au sein de la population.

Pour ne citer que trois exemples d'aberrations auxquelles les communes sont confrontées en l'état,

citons notamment :

- ⇒ que les communes ne sont majoritairement pas en mesure de refacturer les coûts de publication dans la FAO, faute de dispositions réglementaires ad hoc dans un règlement dédié,
- ⇒ qu'elles n'ont pas accès gratuitement aux directives de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades pourtant référencées dans la loi,
- ⇒ qu'aucune procédure n'a été fixée pour les cas d'urgence qui doivent donc suivre la procédure normale, ce qui pose la question de la responsabilité en cas d'accident durant la procédure.

Cette situation est donc pour le moins problématique, cela d'autant plus que nombre d'oppositions sont désormais déposées par des associations de protection de l'environnement à travers tout le canton. L'une de celle-ci concerne l'un des deux dossiers traités à Yverne, en l'occurrence une opposition de cinq pages contestant l'abattage de deux bouleaux d'environ 35 cm de diamètre.

Au niveau régional, ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'une intense discussion dans le cadre de la Conférence des syndics, ainsi que d'un courrier de celle-ci au Conseil d'Etat.

Nous ne pouvons qu'espérer que l'entrée en vigueur du règlement d'application et de certaines modifications déjà soumises au Grand Conseil permettront de pacifier la situation.

A noter enfin que notre administration a été saisie par plusieurs autres communes du district pour la mise à disposition des modèles de formulaires et d'autorisations mis au point par le secrétaire municipal et le chef du Bureau technique.

## BÂTIMENTS

### Secteur conciergerie

Doté de trois collaborateurs pour un équivalent de 1,6 ETP, le Secteur conciergerie assume les travaux suivants :

- ⇒ nettoyage des bâtiments communaux conformément aux concepts établis (y compris mobilier et abords des bâtiments),
- ⇒ réparations simples et courantes du mobilier et des installations techniques (chaufferie, ventilation, sanitaires, éclairage, etc.),
- ⇒ entretien des machines et du matériel du secteur,
- ⇒ évacuation des déchets,
- ⇒ supervision des bâtiments et proposition de programmes de travail, d'entretien et de projets d'aménagements au municipal-délégué,
- ⇒ collaboration à l'élaboration du budget du secteur,
- ⇒ contrôle de la température des locaux,
- ⇒ approvisionnement permanent des divers consommables (papier WC, essuie-mains, savon, produits de nettoyage, linges, serpillières, chiffons, brosses, etc.),
- ⇒ collaboration à la sécurité des utilisateurs et surveillance des règles d'utilisation en place,
- ⇒ état des lieux des locaux communautaires loués,
- ⇒ achats des fournitures courantes,
- ⇒ collaboration à l'organisation des réceptions communales,
- ⇒ affichage aux piliers publics.

### Bâtiments communaux

L'étude sur l'ensemble des bâtiments de la commune commandée en son temps arrive à son terme. Les réflexions de la Municipalité seront prochainement présentées au Conseil communal.

#### Bâtiment administratif de La Grappe

La réfection des faux plafonds des bureaux de l'administration a été effectuée, de même que la réfection des peintures dégradées par les problèmes d'infiltration.

Dans le cadre du préavis concernant le PRU, et dans un souci d'économie et de durabilité, un changement des luminaires du rez-de-chaussée du bâtiment de La Grappe a été engagé.

#### Collège d'Yverne

L'étude d'avant-projet de rénovation du Collège d'Yverne découlant du vote du préavis 02-2023 a été menée à son terme. Elle a fait l'objet d'échanges avec les services cantonaux compétents (enseignement obligatoire, monuments historiques, etc.) et intègre le maintien et l'agrandissement du congélateur collectif.

Eu égard aux coûts prévisibles, le mandat d'architecte pour la réalisation du projet définitif devra faire l'objet d'une procédure de marchés publics qui permettra, le moment venu, de soumettre une demande de crédit d'étude au Conseil communal.

#### Dépôt de voirie de Pré Nové

Un préavis pour la réfection du dépôt de voirie est actuellement en cours et devrait prochainement être finalisé en vue de sa présentation au Conseil communal.

#### Vestiaire et buvette de Pré Nové

En 2023, une machine à laver la vaisselle et quelques accessoires ont été remplacés pour la buvette.

#### Auberge de la Couronne

Durant l'année écoulée, nous avons réalisé divers travaux de réparation, notamment le changement de quelques cylindres de portes et la mise en place d'une poignée antipanique sur la porte principale de la grande salle attenante.

Pour faire suite au préavis sur le PRU, et pour continuer dans l'économie et la durabilité, le changement de plusieurs luminaires par le passage au LED a été entamé et devrait être terminé début 2024.

#### Bâtiment de la Souche

Dans le bâtiment de la Souche, tous les appartements sont actuellement loués.

Les deux espaces commerciaux, eux, ne le sont pas pour le moment, mais nous étudions toutes les pistes quant à leur réaffectation.

### Terrains de sport

La tonte des terrains de football est toujours confiée

à l'ORIF d'Aigle. Le contrat a été reconduit tacitement pour 2024.

En ce qui concerne l'entretien des surfaces de jeux (engrais, roulage du terrain, etc.), une entente entre le FC Yvorne, la commune et une entreprise spécialisée est en pourparlers.

Pour ce qui est de l'arrosage et de l'éclairage du terrain principal, tout l'éclairage est passé en LED suite à l'acceptation du préavis y relatif. Le nouveau système d'arrosage automatique a été installé. Le Secteur voirie est en charge de la surveillance et la gestion de ce nouveau moyen d'arrosage (fréquence d'arrosage, quantité d'eau, etc.).

Seul bémol, quand les tranchées pour passer les conduites pour les buses ont été creusées, de gros cailloux sont ressortis, ce qui a engendré quelques dépenses non budgétées.

## SÉCURITÉ

### Police

La collaboration avec la Gendarmerie vaudoise pour la prise en charge et la gestion des activités de police sur le territoire de la commune demeure excellente. Nous pouvons compter en permanence sur sa réactivité et sur ses compétences, que cela soit en termes de sécurité publique ou de circulation routière.

La Police cantonale est en l'occurrence intervenue à 188 reprises sur le territoire communal (contre 205 en 2022).

### Police administrative et du commerce

Séparée de l'activité du Greffe municipal suite à la réorganisation de l'Administration générale décidée dans le cadre de l'établissement du budget 2023, la Police administrative et du commerce est en charge des missions suivantes :

- ⇒ suivi des procédures d'amende d'ordre et de contravention de compétence communale,
- ⇒ traitement des demandes d'autorisations pour manifestations et de permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques,
- ⇒ traitement des demandes d'autorisations pour lotos et tombolas,
- ⇒ délivrance des autorisations pour la pose temporaire de banderoles ou d'affiches,
- ⇒ gestion du registre communal des entreprises,
- ⇒ inspection des établissements publics, des magasins, foires et marchés,
- ⇒ délivrance des autorisations de prolongation d'ouverture des établissements publics,
- ⇒ engagement des procédures de publication des mesures de signalisation routière,
- ⇒ gestion des objets trouvés.

### Amendes d'ordre et contraventions de compétence communale

Durant l'année 2023, le préposé RLVCRA a délivré 237 bulletins d'amende d'ordre en matière de stationnement.

36 amendes ont été converties en contraventions de compétence communale, majorées de frais.

17 sommations ont en outre été adressées aux auteurs d'infractions ne s'étant pas acquittés de leur

dû, suivies de 5 mises aux poursuites pour les plus récalcitrants.

Suite à la délivrance d'actes de défaut de biens, 7 ordonnances de conversion en jours de peine privative de liberté ont été rendues par la Municipalité en application de l'art. 36 du Code pénal. En l'absence de recours devant le Tribunal cantonal, ces 7 dossiers ont ensuite été déférés au Service d'exécution des peines.

Par ailleurs, une contravention de compétence communale a été délivrée pour un cas de non-respect d'une défense publique prononcée par la Justice de Paix au sens de l'art. 258 du Code de procédure civile (CPC).

Enfin, cinq avertissements ont été notifiés pour des cas de violation du règlement sur la gestion des déchets, majoritairement en raison de l'utilisation de sacs non taxés.

A l'instar des dernières années, de nombreux envois recommandés effectués dans le cadre des procédures ci-dessus nous sont parvenus en retour, alourdissant d'autant le suivi administratif et les coûts pour la communauté.

A noter enfin que, chiffres cumulés depuis 2018, 14% des ordonnances délivrées concernent des récidives (même auteur, même infraction). Toutes infractions confondues, 23 auteurs cumulent à eux seuls 40% des ordonnances délivrées – entre 2 et 13 ordonnances pénales par auteur ! –, ce qui tend malheureusement à démontrer qu'en raison de la lourdeur des procédures, les délais de prescription sont manifestement souvent atteints avant la phase dissuasive que devrait être la conversion en peine privative de liberté de substitution. Cette problématique a fait l'objet d'une discussion avec le Préfet du district à l'occasion de sa visite annuelle.

### Circulation routière et stationnement

#### Réaménagement du parking de la Couronne

Pour mémoire, le 22 juin 2023, le Conseil communal a accordé un crédit à la Municipalité pour le réaménagement du parking de la Couronne. La réalisation des travaux était initialement prévue durant l'été, période durant laquelle la Salle de la Couronne est moins occupée. A la suite du report de l'approbation du préavis par le Conseil communal, les travaux ont

été reportés après les vendanges et ont débuté le 16 octobre 2023. Le planning prévoyait une fin des travaux en décembre 2023.

Le gros œuvre est aujourd'hui terminé. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions et aucun problème particulier n'a été rencontré outre le constat qu'un mur avait été construit sans fondation. Cela a nécessité de reprendre ce mur en sous-œuvre. Ces travaux, non budgétés, ont été devisés à CHF 5'000.-- TTC.

La réfection du revêtement bitumineux a été reportée au printemps 2024 en raison des conditions météorologiques ne permettant pas de réaliser un travail de qualité. La pose de la borne de recharge, des panneaux de signalisation et le marquage des places seront réalisés dès la finalisation de l'enrobé.

### **Nouvelle gestion de la circulation et du stationnement sur le domaine public des Maisons Neuves**

Pour rappel, le réaménagement routier des Maisons Neuves a pu être mis en consultation auprès des services cantonaux durant l'année 2022, comme l'exige la procédure prévue par la Loi sur les routes (LRou). Les préavis des services cantonaux ont fait l'objet d'une première synthèse délivrée en décembre 2022. Le projet a dû faire l'objet de quelques adaptations et d'une deuxième consultation cantonale au mois de mars 2023. Suite à cela, une nouvelle synthèse a été délivrée au mois de juin 2023. Il en ressort un préavis positif des services consultés.

Le bureau d'ingénieurs s'est attelé à la finalisation du dossier en vue de sa mise à l'enquête publique. Il a également dû adapter le dossier sur quelques points découlant notamment d'une nouvelle mensuration cadastrale intervenue au deuxième semestre 2023.

Ce dossier est soumis à la procédure LRou qui prévoit maintenant une mise à l'enquête publique en début d'année 2024. Chaque citoyen pourra, durant le temps d'enquête, consulter le dossier dans les bureaux de l'administration et aura la faculté de déposer une opposition ou une observation s'il le juge nécessaire. Au terme de l'enquête, le cas échéant, la Municipalité invitera les opposants à une séance de conciliation. Le projet fera ensuite l'objet d'un préavis au Conseil communal avec, si nécessaire, des propositions de réponses aux oppositions qui n'auront pas été retirées.

## **Défense incendie**

### **SDIS Chablais (Aigle-Yverne-Corbeyrier)**

*Pour mémoire, l'activité du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chablais est régie par une convention d'entente intercommunale. La conduite exécutive est assurée par une commission consultative de 7 membres, la commission du feu, à raison de deux membres par commune et du commandant du SDIS ou de son remplaçant. Chaque commune délègue le municipal en charge du SDIS et un autre représentant désigné par la Municipalité pour la durée de la législature.*

### **Généralités**

Un effectif stable, une hausse du nombre d'interventions et la mise en place du nouvel état-major ont caractérisé l'année 2023. Avec comme objectif principal le renforcement et le soutien de la disponibilité des pompiers volontaires la journée.

Pour ce faire, des places de télétravail ont été mises à disposition de tous les pompiers, leur permettant de travailler dans un espace convivial en échange de leur disponibilité en cas d'intervention. Disposer de pompiers volontaires est indispensable pour les communes, mais particulièrement difficile à obtenir en journée.

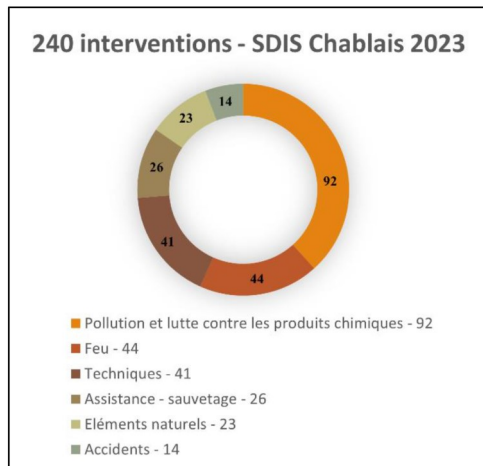
### **Interventions**

Le nombre d'interventions est en constante augmentation. Avec 240 interventions, l'année 2023 est marquée par un nombre encore jamais atteint. La différence par rapport à 2022 est même conséquente, avec 45 interventions supplémentaires, soit une augmentation de 23.1%.

Le nombre d'interventions pour lutter contre les pollutions ou contre les incendies reste assez stable par rapport à 2022. L'augmentation est, par contre, importante pour les accidents (de 6 à 14), les assistances et sauvetages (de 11 à 26), les problèmes techniques (de 27 à 41) et les éléments naturels (de 13 à 23).

Ces 240 interventions ont nécessité l'engagement de 1554 pompiers pendant 3465 heures (44% de plus qu'en 2022).

La fin de l'année 2023 aura été marquée par deux épisodes de pluies intenses, en novembre et décembre, avec une crue importante de la Grande Eau.



Lors des intempéries du 14 novembre, la Grande Eau a débordé en aval de la ville d'Aigle, menaçant plusieurs voies de circulation et habitations. La mise en place de boudins réhausseurs le long des berges au quartier de la Fontaine, à Aigle, a permis de contenir la rivière et d'éviter des dégâts au centre-ville. Lors de cette intervention, un poste de commandement a été ouvert dans la caserne d'Aigle afin de coordonner l'ensemble des moyens engagés. De nombreuses voies de circulation ont en outre été fermées, des chemins interdits d'accès et des éléments de protection des bâtiments installés, afin de garantir, en tout temps, une sécurité maximale pour la population.

Cette intervention, menée conjointement avec l'ECA, des pompiers du canton en renfort, l'EPOC, la Gendarmerie, la Protection civile, la DGE-eau, ainsi que divers services cantonaux et communaux, a nécessité l'engagement de plus de 150 personnes simultanément au plus fort des événements (dont 67 pompiers du SDIS Chablais, pour un total de 460 heures).

Sur les 240 interventions réalisées par nos pompiers, 100 l'ont été en renfort dans d'autres SDIS ou pour des missions cantonales attribuées par l'ECA.

### Quartier-maître

Un événement important de l'année 2023 a été la démission du Quartier-Maître Philippe Herzog, figure emblématique du SDIS régional depuis 25 ans.

Engagé comme Quartier-Maître des pompiers d'Aigle, il a accompagné la naissance du SDIS Chablais en 2010.

Notons dans son parcours qu'il a connu les débuts du programme informatique de gestion des SDIS "ECADIS", avec ses nombreuses évolutions. Bien

souvent, son expérience aura été utilisée au niveau cantonal pour parfaire les nombreux développements de ce programme.

Afin de lui succéder dès le 1<sup>er</sup> septembre, Daphné Savary a été engagée à 50% par la Commune d'Aigle, au profit du SDIS Chablais. Profitant de ce changement, la fonction de Quartier-Maître a été incorporée à l'Etat-Major du SDIS qui se compose désormais de :

- ⇒ Major Marc Taverney, Commandant
- ⇒ Capitaine Jérémy Gigandet, remplaçant du commandant
- ⇒ Capitaine Pierre Nicolau, responsable opérationnel
- ⇒ Lieutenant Didier Denoréaz, responsable de l'instruction
- ⇒ Lieutenant Alexandre Perrier, responsable logistique
- ⇒ Sapeur Daphné Savary, Quartier-Maître

### Effectif

Quinze sapeurs ont démissionné durant l'année 2023. En parallèle, treize recrues ont été engagées à la suite du recrutement du 2 novembre.

Le SDIS Chablais est composé de 116 sapeurs :

- ⇒ 1 commandant
- ⇒ 16 officiers
- ⇒ 21 sous-officiers
- ⇒ 65 sapeurs
- ⇒ 13 recrues

Ils sont répartis entre les différents organes d'intervention :

- ⇒ Direction d'intervention (3)
- ⇒ Détachement de 1<sup>er</sup> secours Aigle (67)
- ⇒ Détachement de 1<sup>er</sup> secours Corbeyrier (18)
- ⇒ Détachement d'appui (28)

### Formation

La formation continue des sapeurs est partagée entre les cours cantonaux organisés par l'ECA et les formations internes mises sur pied par les équipes de formateurs du SDIS Chablais.

En 2023, ses sapeurs ont suivi :

- ⇒ 294 jours de cours cantonaux
- ⇒ 907 exercices internes (équivalent à 5435 heures)

La collaboration avec les SDIS voisins pour la formation offre aux intéressés l'opportunité de mieux se

connaître, de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences afin de gagner en efficacité.

Dans ce sens, l'école de formation des recrues est réalisée conjointement avec les SDIS voisins du Haut-Lac et des Salines. Une partie de l'école de formation du DPS est réalisée avec le SDIS du Haut-Lac.

### Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Les 18 JSP du SDIS Chablais, âgés entre 10 et 18 ans, ont réalisé 6 exercices le samedi matin pour un total de 350 heures de formation. Ils sont encadrés par des formateurs issus des rangs du SDIS. Les apprentis pompiers ont également participé à une journée d'instruction cantonale à Penthalaz qui leur a permis de découvrir de nouvelles matières telles que les premières mesures en cas d'événement impliquant des produits chimiques (ABC).

Tout au long de leur formation, le passage des flammes représente l'évaluation des compétences acquises. Ont réussi leurs examens en 2023 :

- ⇒ Flamme 1 : 1 JSP
- ⇒ Flamme 2 : 1 JSP
- ⇒ Flamme 3 : 2 JSP

A noter que la réussite de la flamme 3 permet une intégration, dès 18 ans, dans l'école de formation du détachement de premiers secours du SDIS.

### Autres activités

Le concours régional motopompe du Chablais a été organisé par le SDIS Chablais dans notre commune le 9 septembre 2023. Une dizaine d'équipes (dont une du SDIS Chablais) se sont affrontées sur le thème du transport d'eau dans un parcours ludique au centre du village.

Lors du concours cantonal, organisé par la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers à La Vallée de Joux, 2 équipes motopompe et 7 équipes Gymkana du SDIS Chablais ont participé à cet événement. L'occasion, en plus de s'entraîner dans le domaine des sapeurs-pompiers, de resserrer les liens qui unissent les pompiers du canton.

Le SDIS a également porté l'action de récolte en faveur du Téléthon et pris part à la journée portes ouvertes de l'EPOC avec les autres partenaires "feux bleus" d'Aigle.

### Ramonage obligatoire

Suite aux contrôles effectués par le ramoneur concessionnaire officiel, la Municipalité a dû intervenir à cinq reprises auprès de propriétaires d'immeubles ou de mobilhomes pour exiger la mise en conformité de leurs installations thermiques.

Les travaux nécessaires ont en l'occurrence été engagés conformément aux indications données par le ramoneur en charge.

## EAUX

### Service de l'eau

Dans le cadre de son activité générale, le Service de l'eau remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ exploitation et entretien des installations de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, réseau vigne, etc.),
- ⇒ contrôle avant remblayage des canalisations lors de travaux de terrassement,
- ⇒ contrôle des installations exécutées sur le domaine privé,
- ⇒ mise à disposition, contrôle périodique et entretien des compteurs d'eau,
- ⇒ relevés d'eau et rappels,
- ⇒ support technique au commandant du feu en cas d'incendie,
- ⇒ entretien des bornes hydrantes,
- ⇒ surveillance de l'application correcte du règlement communal sur la distribution de l'eau et annonce des infractions à la Municipalité,
- ⇒ surveillance des zones de protection des eaux S,
- ⇒ prélèvements périodiques d'eau dans le cadre du système cantonal d'autocontrôle des distributions publiques d'eau de boisson,
- ⇒ collaboration à la mise à jour des données concernant le réseau d'eau dans le guichet cartographique communal,
- ⇒ gestion du registre des citernes à hydrocarbures, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité,
- ⇒ remplacement du responsable du Secteur assainissement / STEP lors de ses absences ou vacances.

### Réseau de distribution d'eau

En 2023, 177'566 m<sup>3</sup> d'eau ont été facturés dans le cadre de l'alimentation des ménages privés et des entreprises (170'281 m<sup>3</sup> en 2022), soit une consommation globale de 161.42 m<sup>3</sup> par habitant (155.50 m<sup>3</sup> en 2022), soit une hausse de 4% qui s'explique en partie par les restrictions d'eau imposées l'année précédente.

### Révision du règlement sur la distribution de l'eau

La révision du règlement sur la distribution de l'eau

a été finalisée en début d'année 2023 avec l'adoption du projet municipal par le délibérant communal. Ce nouveau règlement impactant de manière non négligeable les consommateurs, la Municipalité a fait éditer un tous-ménages spécifique sur huit pages.

L'installation de robinets de vigne à clé a quant à elle dû être retardée en raison du défaut du fournisseur initialement retenu. Une solution devra être recherchée auprès de fournisseurs étrangers.

Enfin, les aspects informatiques nécessaires à la nouvelle facturation seront traités en début d'année 2024, en coordination avec la révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux rendue impérative par le projet de STEP régionale.

### Autocontrôle et procédures

La mise en place d'un logiciel d'autocontrôle certifié par l'Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW) fait rentrer le réseau d'eau potable d'Yverne dans un nouvel univers. Les géodonnées du réseau d'eau ont pu être renseignées, ainsi que les zones de pressions et les zones de protection. La commune remplit désormais les obligations légales en matière d'autocontrôle.

La lecture des rapports, statistiques ainsi que les présentations à l'Office de la consommation, à la Municipalité ou à la Préfecture n'en seront que plus aisés.

Des procédures ont été créées ou améliorées, autant pour l'hygiène de l'eau que pour la sécurité et les compétences des collaborateurs eux-mêmes. Une formation concernant les procédures les plus importantes (alarmes) a été planifiée et commencera dès début 2024.

### Disponibilité des ressources et qualité de l'eau

L'année 2023 n'a pas donné lieu à des restrictions d'eau.

La disponibilité et la consommation d'eau ont notamment été assurées durant tout l'été. Cependant les vendanges et travaux de cave ont eu raison de cette balance difficile à équilibrer. Une demande en eau à la Commune d'Aigle a été rendue nécessaire durant cette période.

Au total, 7'278 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été fournis par

Aigle en 2023, ce qui représente 14,5 fois le réservoir de Vers-Chenaux (contre 6'128 m<sup>3</sup> en 2022).

L'actualité a mis en avant la question de la présence des PFAS dans l'eau potable. Deux échantillonnages ont été réalisés sur la Commune d'Yvorne (1 par le Canton et 1 par le Service de l'eau). La présence des PFAS dans l'eau potable distribuée à Yvorne est à la limite du seuil de détection possible par les laboratoires et donc très largement en-dessous des limites fixées en Suisse. Ces valeurs sont aussi en-dessous des nouvelles valeurs limites qui devraient entrer en vigueur dans les années à venir en adéquation avec l'Union européenne. L'eau potable distribuée à Yvorne reste donc d'une qualité irréprochable.

### **Travaux particuliers réalisés durant l'année 2023**

Les travaux suivants ont notamment été réalisés :

- ⇒ entretien de toutes les bornes hydrantes du réseau, ainsi que des disconnecteurs,
- ⇒ réparation d'une fuite spontanée,
- ⇒ réparation en urgence de trois fuites dues à des travaux de génie civil (dont 2 en dehors des heures de service),
- ⇒ remplacement et installation de crépines, bondes, clapets anti-intrusion dans de nombreux captages/sources, chambres de rassemblement et réservoirs,
- ⇒ implémentation du logiciel d'autocontrôle et saisie de l'entier des données nécessaires à le rendre opérationnel pour la fin de l'année,
- ⇒ remplacement en urgence, après une panne fatale de celle-ci, de l'une des deux pompes immergées de la station de pompage de Versvey (Châble-Rouge),
- ⇒ installation d'un compteur en sortie du réservoir de Vers-Chenaux – dorénavant, un calcul précis de la consommation est possible à des fins de surveillance et de statistiques (ainsi que les statistiques pouvant s'y référer (consommation des fontaines, taux de fuite, vol d'eau, etc.),
- ⇒ suivi hydraulique des travaux d'installations du nouvel arrosage automatique du terrain de football de Pré Nové.

A noter que 64 alarmes (67 en 2022) ont nécessité 34 interventions (36 en 2022) à la station de pompage de Versvey, au réservoir de Vers-Chenaux ou à la nouvelle chambre de chloration de Rouge Terre, dont plusieurs en dehors de l'horaire normal de travail. Une forte proportion de celles-ci concernait des coupures d'électricité ou des facteurs externes ne pouvant être maîtrisés.

Sur les trois dernières années, l'on peut néanmoins constater une baisse du nombre de ces interventions qui tend à prouver que les travaux d'entretien et de maintenance ainsi que les investissements consentis portent leurs fruits.

Trois risques de pollution potentielle aux hydrocarbures ont été évités sans que la qualité de l'eau distribuée ne soit affectée, cela grâce à un autocontrôle efficace et à une surveillance accrue des zones de protection. Ce chiffre montre à quel point la vigilance est de mise dans ces espaces fragiles.

## Secteur assainissement / STEP

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur assainissement / STEP est en charge des travaux suivants :

- ⇒ travaux d'entretien général de la STEP,
- ⇒ déshydratation des boues,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ entretien des stations de relevage d'eaux usées,
- ⇒ contrôle et entretien de la station de relevage et des drainages des terrains agricoles de plaine,
- ⇒ vidange de la chambre du compteur de Corbeyrier,
- ⇒ entretien des dépotoirs et autres déversoirs d'orage,
- ⇒ mise à jour et suivi du registre communal des installations individuelles de traitement des eaux usées (fosses septiques),
- ⇒ collaboration aux travaux d'analyses microbiologiques et chimiques des rejets d'eaux usées traitées,
- ⇒ collaboration à la mise à jour des données concernant les réseaux d'eaux usées et d'eaux claires dans le guichet cartographique communal,
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité.

### STEP - Stations de relevage

Suite à une fuite d'huile sur le moteur réducteur, le changement d'un joint a été nécessaire. Une pompe provisoire a été installée pour dévier l'arrivée des eaux usées.

Suite à une importante fuite au niveau du prédécanteur, un sac de jute a été posé pour colmater celle-ci. Cette réparation reste provisoire vu que la STEP sera fermée définitivement en 2025.

Un curage en interne a été effectué sur la conduite des boues de déshydratation avec de l'eau sous pression.

Un disjoncteur de protection des personnes a été posé suite au contrôle OIBT.

Le chauffe-eau de la STEP a été remplacé en interne.

A la suite d'un problème technique, la pompe à boues de la déshydratation a été révisée provisoirement en urgence. Une nouvelle pompe a été commandée.

Un réducteur de pression a été posé sur la conduite d'arrivée du tamis presse.

Suite à de nombreuses alarmes sur le modem des transmissions, celui-ci a été remplacé.

En 2023, 86 alarmes ont été enregistrées à la STEP (pompes, soufflantes).

A la suite de 3 alarmes survenues successivement en un seul week-end, nous avons découvert qu'un câble moteur avait été rongé sur les soufflantes. La réparation nécessaire a été effectuée en interne.

A la station de relevage de la Roseraie, l'une des pompes a dû être remplacée en raison d'une pièce métallique coincée dans la volute. Cette installation rencontre régulièrement des pannes en raison de sous-vêtement jetés dans les eaux usées.

En période de vendanges, nous recevons une énorme quantité d'eaux saturées. Pour sauvegarder la biologie, nous sommes obligés de diminuer le débit, ce qui entraîne un grand volume de déversement. Malgré tous les efforts entrepris, quelques poissons n'ont pas supporté les rejets viticoles. Les autorités concernées ont été averties et les poissons morts ont été transportés au centre des déchets carnés de Bex.

### Collecteurs communaux

En ce qui concerne les drainages de plaine, l'automate de la station de drainage au lieu-dit "Les Communailles" est défectueux. A la suite de recherches dans les archives, l'entretien de cette station est à la charge de la commune. Sa pompe no 1 ne répond plus aux normes OIBT. Un rebobinage moteur est en cours au moment de l'écriture de ces lignes.

Un curage des drains et un rehaussement des chambres ont été effectués au lieu-dit "Les Pâqueys".

En fin d'année, le drainage des Cabourles a été curé. Une grande quantité de cailloux a été dégagée sur le premier tronçon. Le chantier n'a pas pu être mené à son terme avant la fin de l'année en raison d'un apport d'eau trop important.

Le curage de la canalisation d'eaux usées entre Pré Nové et la STEP a été effectué. Il a été doublé d'un contrôle caméra en prévision de l'utilisation future de cette conduite par l'AERA.

## **ASSAINISSEMENT**

### **Gestion des déchets**

#### **Optimisation du système de récolte des déchets ménagers**

La suppression du ramassage des objets encombrants n'a pas engendré de réaction négative au sein de la population. Chacun a su trouver des solutions pour acheminer ses déchets soit à la déchetterie d'Aigle, soit l'usine de valorisation Satom SA de Monthey. Le service de ramassage payant proposé par la commune n'a en l'occurrence pas été sollicité durant l'année 2023.

En parallèle de cette première mesure, nous avons étudié un projet pour optimiser le ramassage des déchets ménagers et diminuer les coûts y relatifs. Ce nouveau système s'oriente vers une collecte centralisée au moyen de conteneurs semi-enterrés de type Molok, ainsi qu'une collecte séparée des déchets alimentaires GastroVert, cette dernière filière permettant de pouvoir bénéficier d'une réduction sur le tarif d'incinération et de valorisation thermique appliqué par Satom SA.

Malheureusement, ce projet se heurte à la difficulté de trouver des emplacements adaptés dans certains quartiers de la commune. Des démarches auprès de propriétaires privés ont été entreprises mais restent sans réponse pour le moment. Des changements de zones doivent également être engagés dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal (PACom) pour permettre de telles implantations, notamment en périphérie de certains hameaux.

Dans l'intervalle, afin de réduire les coûts de transport des ordures ménagères, qui représentent près de 64% de leur coût total pour la commune, la Municipalité entend lancer dès que possible une procédure d'appel d'offres sur invitation pour le mandat concerné.

#### **Mesures d'accompagnement**

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, la commune a offert 54 rouleaux de dix sacs 35 litres aux bénéficiaires définis par directive municipale. Pour mémoire, cette mesure est financée par le compte d'imputation interne du chapitre 71 Service social.

En parallèle, et en application des mesures d'exemption fixées dans la directive municipale y relative (habitants établis en séjour dans un EMS, personnes au bénéfice des prestations complémentaires ou du revenu d'insertion), des taxes forfaitaires ont été annulées pour un montant total de CHF 640.--.

## ESPACES VERTS

La table de ping-pong vers le collège a été déposée car hors d'état. A la place, le Secteur voirie a posé une table avec bancs, construite à l'interne, sur un dallage.

Divers travaux de menuiserie divers ont également été exécutés comme la réfection des tables et chaises du carnotzet communal ainsi que diverses réparations selon les besoins et demandes.

Le Secteur voirie est également en charge de l'entretien du jardin du Caveau, à savoir la tonte des gazons, l'entretien des massifs et plantes aromatiques, les désherbages, les arrosages, l'entretien des parasols et luminaires extérieurs.

Le fleurissement du pied des 75 arbres du Boulevard a entraîné des retours positifs de la population. La plantation de fleurs indigènes a été reconduite en 2023. Ces travaux consistent au désherbage manuel, au brassage de la terre, à l'ajout de terreau, à l'ensemencement et à l'arrosage.

Les travaux effectués ne donnant pas satisfaction, le mandat confié à l'un des paysagistes qui entretiennent les massifs floraux de la commune a été dénoncé. L'entretien des massifs concernés sera dorénavant assuré par le Secteur voirie.

Enfin, le Secteur voirie a fait l'acquisition d'un robot de tonte télécommandé. Ainsi, les zones qui étaient données à faucher à des entreprises privées le sont désormais à l'interne. Il s'agit d'une économie non négligeable pour la commune, mais aussi d'un surplus de travail pour le secteur précité.

## ROUTES ET TRAVAUX

### Secteur voirie

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur voirie remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, papier-carton, objets encombrants),
- ⇒ travaux de signalisation routière (entretien général, pose de la signalisation pour manifestations, pose du radar pédagogique et collecte des données, etc.),
- ⇒ décoration du village (pose d'oriflammes, des décorations de Noël, etc.),
- ⇒ entretien du réseau d'eaux claires,
- ⇒ entretien général du domaine public (balayage, contrôle des grilles de route, réfection d'enrobé, maçonnerie, déneigement, contrôle de l'éclairage public, etc.),
- ⇒ entretien des espaces verts (tonte de gazon, entretien des haies et plantations, arrosage, ramassage des feuilles, etc.),
- ⇒ surveillance de l'apparition d'espèces indésirables, de plantes invasives et de nids de chenilles processionnaires,
- ⇒ entretien du cimetière,
- ⇒ service des inhumations,
- ⇒ location de tables et de bancs,
- ⇒ entretien des véhicules, machines et outils de travail,
- ⇒ entretien et réparation du mobilier urbain (bancs, tables, etc.),
- ⇒ collaboration à la gestion du réseau de distribution d'eau potable,
- ⇒ entretien des fontaines publiques,
- ⇒ collaboration à la gestion de la station d'épuration,
- ⇒ travaux divers de menuiserie et de serrurerie,
- ⇒ mise en œuvre des essais d'alarme de la protection civile au niveau local,
- ⇒ examen des dossiers de police de constructions sous l'angle de l'équipement obligatoire en matière de gestion des déchets (pour les bâtiments de plus de quatre logements),
- ⇒ commande et installation des numéros de bâtiment sur les nouvelles constructions,
- ⇒ ramassage et acheminement des animaux morts sur le domaine public au centre des déchets carnés de Bex.

### Travaux particuliers de l'année 2023

Durant l'hiver 2022-2023, le Secteur voirie a déposé et rentré au dépôt communal les tables et bancs de loisir pour les entretenir, les contrôler, réparer les dégâts éventuels, les poncer et les vernir. Ces installations ont été remises en place au printemps.

Entre mai et octobre, le Secteur voirie a collaboré aux Marchés d'Yvorne en mettant à disposition et en transportant des tables et barrières, de la signalisation routière, un tableau de chantier et des enrouleurs électriques.

A la demande du Service de l'eau, le Secteur voirie est intervenu pour la réparation de plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable (creuse, recherche et aide à la réparation).

Le Secteur voirie est également intervenu à plusieurs reprises pour réparer des treillis de vigne sur les parcs du domaine communal.

Sur demande de la Municipalité, le Secteur voirie a commandé et changé des plaques de nom de rue.

Enfin, en septembre, le Secteur voirie a pris une stagiaire en formation pour une période de deux semaines.

### Travaux routiers

Dans le cadre des futurs travaux à la route de la Scie, le Secteur voirie a été chargé de faire des prélèvements (carottages) pour analyse des enrobés et encaissement du chemin.

À la suite d'accidents de la circulation, des travaux de réfection de signalisation ont été réalisés, notamment la réfection de l'îlot de la route de Lausanne, devant la Badouxthèque, à Versvey (miroir cassé), ainsi qu'à la place du Torrent (piquets de trottoir arrachés).

En vue du goudronnage de chemins communaux, le Secteur voirie a nettoyé et désherbé les chemins, a posé de la terre végétale sur les banquettes, en particulier en rive droite du Grand Canal dans le secteur des Pâqueys.

Le Secteur voirie a procédé à la réparation de plusieurs regards d'égouts et d'eaux claires sur de-

mande du responsable du Secteur assainissement / STEP.

Sur demande, il a également été fait des sondages pour trouver, dégager, réparer et relever des chambres EU/EC dans le secteur du Pré de l'Oie.

Le Secteur voirie a également procédé à la réparation de plusieurs regards de contrôle de drainages de plaine cassés. Une nouvelle chambre de contrôle sur les égouts des bâtiments communaux de Vers Chenaux a été créée pour pouvoir les curer si nécessaire.

Au chemin de Bachillon, quelques murs de vigne délabrés ont été remis en état (maçonnerie et crépisage).

Divers travaux de signalisation, remplacement ou modification ont également été entrepris par le Secteur voirie, comme la pose des nouveaux panneaux d'entrée de localité à la route de Lausanne. L'entretien de cette route et de ses abords, depuis le giratoire jusqu'à l'entrée d'Aigle, est désormais à charge de la commune.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no 03-2024 Rapport de gestion et comptes 2023
- ⇒ Ouï les rapports des commissions des finances et de gestion chargées de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'approuver les comptes communaux 2023 tels que présentés,
2. d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
le syndic



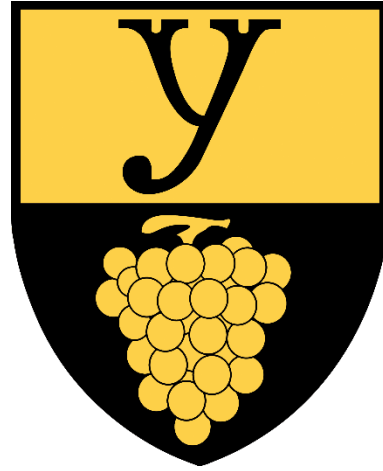
Edouard Chollet

le secrétaire

Fabien Cathélaz

Adopté par la Municipalité le 1<sup>er</sup> mai 2024

Annexes : - brochure des comptes communaux 2023  
- comptes 2023 de l'entente intercommunale scolaire d'Aigle-Yverne-Corbeyrier  
- comptes 2023 du SDIS Chablais



# COMPTES 2023

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
10.3170	Excédent de charges lié au décès de M. le Municipal Alain Bassang (sonorisation de l'église, fleurs).
11.3182	Acquisition de nouveaux appareils fixes et modification du central téléphonique à la suite de l'engagement de deux nouveaux collaborateurs.
11.4350	Participation aux bénéfices de la Vaudoise Assurances pour les années 2020 à 2022, sur le contrat d'assurance maladie collective.
13.3080	Traitement du personnel intérimaire engagé en remplacement de deux employés en arrêt maladie (secteur des bâtiments) ; v. contrepartie dans le compte 13.4361.
13.3091	Par manque de temps pour les secteurs de la voirie et du service de l'eau, les cours prévus ont été différés. Les montants correspondants ont été reportés au budget 2024.
13.3185	Honoraires liés au processus de recrutement du Chef du bureau technique.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>2'200'211.01</b>	<b>1'344'724.57</b>	<b>2'195'600.00</b>	<b>1'343'950.00</b>	<b>2'028'987.70</b>	<b>1'232'934.02</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>240'845.00</b>	<b>5'270.00</b>	<b>242'610.00</b>	<b>3'500.00</b>	<b>231'148.20</b>	<b>6'478.00</b>
10.3001	Traitement des Municipaux	189'374.15		185'000.00		184'999.20	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	19'730.00		28'710.00		16'890.00	
10.3030	Assurances sociales	19'391.55		18'850.00		18'863.45	
10.3050	Assurances accidents et maladie	5'500.00		5'800.00		4'900.00	
10.3090	Autres charges	823.80		1'500.00		389.35	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	6'025.50		2'750.00		5'106.20	
10.4361	Jetons de présence et indemnités		5'270.00		3'500.00		6'478.00
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>388'630.54</b>	<b>35'711.95</b>	<b>396'180.00</b>	<b>20'100.00</b>	<b>355'185.95</b>	<b>21'388.07</b>
11.3060	Indemnités et rembt. frais	1'715.00		2'000.00		1'558.75	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6'046.17		7'000.00		6'928.10	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	7'901.72		8'000.00		7'568.10	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	25'982.90		25'500.00		342.50	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	14'861.40		17'500.00		15'685.95	
11.3181	Frais de port	6'881.65		5'750.00		6'281.95	
11.3182	Téléphones	7'792.10		6'190.00		5'889.05	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	1'708.85		2'000.00		8'533.05	
11.3186	Assurances diverses	13'527.80		13'000.00		10'547.90	
11.3650	Cotisations, participations	21'941.85		22'850.00		21'046.55	
11.3653	Dons et autres subventions	3'750.00		4'000.00		4'000.00	
11.3901	Imputation interne traitement	276'521.10		282'390.00		266'804.05	
11.4311	Emoluments		15'296.82		15'000.00		15'300.55
11.4350	Recettes diverses		15'608.13		500.00		1'297.52
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'807.00		4'600.00		4'790.00
<b>13</b>	<b>Service du personnel, assur.</b>	<b>1'286'285.90</b>	<b>1'255'471.75</b>	<b>1'274'350.00</b>	<b>1'274'350.00</b>	<b>1'154'782.95</b>	<b>1'157'037.50</b>
13.3011	Traitement du personnel	958'120.00		976'350.00		885'520.05	
13.3030	Assurances sociales	96'036.35		92'770.00		87'440.65	
13.3040	Caisse de pensions	154'783.15		162'730.00		136'643.20	
13.3050	Assurances accidents et maladie	37'342.70		35'000.00		33'402.95	
13.3080	Traitement personnel intérim	20'355.35					
13.3091	Frais de formation	46.95		7'500.00		11'776.10	
13.3185	Honoraires et frais d'expertises	19'601.40					
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		7'728.80				2'254.55
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'247'742.95		1'274'350.00		1'154'782.95

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>10'336.00</b>		<b>10'500.00</b>		<b>9'861.00</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'336.00		10'500.00		9'861.00	
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>48'074.87</b>	<b>48'074.87</b>	<b>46'000.00</b>	<b>46'000.00</b>	<b>47'908.45</b>	<b>47'908.45</b>
16.3653	Aides et subventions diverses	38'423.00		41'400.00		38'815.00	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	4'844.87				4'303.45	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'807.00		4'600.00		4'790.00	
16.4066	Taxe communale de séjour		48'074.87		46'000.00		47'908.45
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>168'211.90</b>	<b>196.00</b>	<b>163'200.00</b>		<b>193'492.15</b>	<b>122.00</b>
18.3517	Participation transports publics	166'011.90		161'000.00		191'292.15	
18.3659	Aides et subventions transports	2'200.00		2'200.00		2'200.00	
18.4359	Vente de billets		196.00				122.00
<b>19</b>	<b>Service informatique</b>	<b>57'826.80</b>		<b>62'760.00</b>		<b>36'609.00</b>	
19.3111	Achat matériel informatique	22'301.80		26'900.00		7'769.90	
19.3156	Maintenance informatique	35'525.00		35'860.00		28'839.10	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
21	Se référer aux explications données dans le rapport de gestion.
22.3521 - 22.452	Le décompte provisoire indique que la participation communale à la péréquation directe est légèrement supérieure aux prévisions du budget. Cette augmentation a d'ores et déjà été comptabilisée en diminuant l'actif transitoire du bilan (compte 9139.01) de CHF 18'006.-- En revanche, le même décompte prévoit un retour supérieur aux estimations de CHF 113'073. --, montant qui a également déjà été comptabilisé au bilan (compte 9139.01).

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>830'095.21</b>	<b>4'392'518.51</b>	<b>818'200.00</b>	<b>3'788'900.00</b>	<b>949'923.72</b>	<b>3'871'358.44</b>
<b>20</b>	<b>Comptabilité gén, caisse, cont</b>	<b>11'322.38</b>	<b>3'765.73</b>	<b>15'000.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>15'403.63</b>	<b>4'331.98</b>
20.3184	Frais de poursuites	5'075.78		2'000.00		6'329.18	
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	6'246.60		13'000.00		9'074.45	
20.4362	Remboursement poursuites		3'765.73		5'000.00		4'331.98
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>69'131.29</b>	<b>3'181'083.73</b>	<b>58'000.00</b>	<b>3'039'000.00</b>	<b>69'107.22</b>	<b>3'004'274.47</b>
21.3187	Frais de perception des impôts	27'220.29		27'000.00		24'989.53	
21.3191	Compensation RFFA					5'110.75	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	222.07		1'000.00		328.08	
21.3300	Défalcations diverses	41'688.93		30'000.00		38'678.86	
21.4000	Impôt revenu PP		1'920'429.93		1'870'000.00		1'617'022.77
21.4001	Impôt fortune PP		344'335.08		330'000.00		375'090.91
21.4003	Impôt à la source		41'446.77		55'000.00		39'610.12
21.4010	Impôt bénéfice PM		88'810.45		125'000.00		152'423.30
21.4011	Impôt capital PM		2'186.10		2'000.00		2'862.75
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		10'522.30		10'000.00		3'493.65
21.4020	Impôt foncier		373'082.65		335'000.00		355'505.15
21.4040	Droits de mutations		145'911.75		110'000.00		215'767.45
21.4050	Impôt s/successions-donations		18'406.30		30'000.00		822.10-
21.4061	Impôt sur les chiens		8'800.00		8'000.00		8'350.00
21.4090	Impôt récupéré après défalcations		9'800.57		5'000.00		5'102.67
21.4101	Patentes boissons et tabacs		8'664.15		4'000.00		5'100.00
21.4221	Intérêts de retard		31'774.28		20'000.00		24'892.33
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		118'527.00		100'000.00		154'098.60
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		49'806.90		35'000.00		34'023.05
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		8'579.50				11'753.82
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>749'641.54</b>	<b>1'207'669.05</b>	<b>745'200.00</b>	<b>744'900.00</b>	<b>685'412.87</b>	<b>862'751.99</b>
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	1'838.10		3'000.00		1'960.38	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	37'597.44		50'000.00		36'623.49	
<b>22.3521</b>	<b>Alimentation Fonds péréquation</b>	<b>710'206.00</b>		<b>692'200.00</b>		<b>646'829.00</b>	
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		46'191.61		45'000.00		45'715.50
<b>22.452</b>	<b>Retour fonds péréquation</b>		<b>763'073.00</b>		<b>649'900.00</b>		<b>556'400.00</b>
22.4521	Péréquation solde année précédente		360'807.00				224'013.00
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		37'597.44		50'000.00		36'623.49

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>23</b>	<b>Amortissements, rés. non vent.</b>					<b>180'000.00</b>	
23.3800	Attribution à fonds de réserve					180'000.00	

---

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Commentaires
31.3146	Le solde de l'étude des drainages de plaine n'a pas pu être effectué durant l'année 2023; ladite étude a été reportée au budget 2024.
32.3146	Surcoût lié à l'exploitation de l'île des Clous et remise en état du sentier menant à la cascade par le Groupement forestier des Agittes,
33.3011-3030.3040	Charges liées à la rémunération du responsable commercial engagé entre juin et octobre pour assurer notamment le suivi des ventes du domaine communal
33.3133	Augmentation de charges liée à la clarification du contrat de mandat liant la Commune à son œnologue ; sa rémunération est désormais basée sur le volume encavé.
33.31461	Hausse provenant de la convention signée avec Régie des Domaines Schenk SA qui a pris effet au 1 <sup>er</sup> novembre 2023.
33.3311.2204 - 33.480	Amortissement par un prélèvement au fonds de réserve des domaines (compte de bilan 9282.01) des travaux de protection des vignes du Clos de L'Abbaye, conformément aux conclusions du préavis n° 04/2022.
33.3321	Amortissement supplémentaire des travaux de protection des vignes du Clos de L'Abbaye.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>1'682'284.72</b>	<b>1'239'888.67</b>	<b>1'242'235.00</b>	<b>1'065'800.00</b>	<b>1'426'201.40</b>	<b>1'492'645.71</b>
<b>31</b>	<b>Terrain</b>	<b>64'511.58</b>	<b>70'161.75</b>	<b>73'195.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>69'746.95</b>	<b>70'161.70</b>
31.3115	Achats véhicules, leasing	4'313.55		4'300.00		5'066.40	
<b>31.3146</b>	Entretien des domaines	14'490.58		20'000.00		19'532.00	
31.31461	Entretien des terrains de sport	8'134.35		10'500.00		8'547.55	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	9'366.05		9'250.00		8'541.00	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'207.05		4'145.00		3'060.00	
31.42321	Location des terrains		70'161.75		70'000.00		70'161.70
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	<b>50'913.10</b>		<b>40'000.00</b>		<b>47'758.00</b>	
32.3102	Frais annonces et publications	603.10					
<b>32.3146</b>	Frais d'exploitation forêts	50'310.00		40'000.00		47'758.00	
<b>33</b>	<b>Vignes</b>	<b>670'111.86</b>	<b>716'643.24</b>	<b>509'725.00</b>	<b>550'000.00</b>	<b>628'040.30</b>	<b>767'974.28</b>
<b>33.3011</b>	Traitement du personnel	10'700.70					
33.3012	Salaires personnel vendanges	31'897.55		25'000.00		31'794.65	
<b>33.3030</b>	Assurances sociales	701.55				1'292.00	
<b>33.3040</b>	Caisse de pensions	777.60					
33.3114	Achat machine			2'000.00			
<b>33.3133</b>	Frais de cave, vinification	28'120.41		20'000.00		18'708.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	71'159.40		80'000.00		60'615.40	
33.3134	Fournitures, frais vignes	29'139.80		35'000.00		29'998.25	
<b>33.31461</b>	Vignerons-tâcherons	262'442.10		230'000.00		252'447.20	
33.3170	Frais représentation et promotion	29'397.60		34'000.00		31'824.75	
33.3189	Frais livraison/vente	6'611.70		8'000.00		8'184.90	
33.3191	TVA vente de vin	28'704.06		24'000.00		33'022.80	
33.3193	Cotisations viticoles	14'447.10		15'725.00		14'486.55	
33.3309	Variation du stock des vins	20'906.39				109'665.80	
<b>33.3311.2204</b>	Amortissement protection vignes Clos de l'Abbaye	49'105.90					
<b>33.3321</b>	Amortissements supplémentaires	50'000.00					
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.4355	Ventes des vins		667'537.34		550'000.00		767'974.28
<b>33.480</b>	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement		49'105.90				
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>896'748.18</b>	<b>453'083.68</b>	<b>619'315.00</b>	<b>445'800.00</b>	<b>680'656.15</b>	<b>654'509.73</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
351.3185	Surcoût lié aux honoraires complémentaires pour la rénovation du dépôt communal de voirie (protection incendie, bilan thermique, diagnostic amiante).
351.3321	Amortissement complémentaire du patrimoine administratif :
9143	Temple CHF 100'000.--
9143.1	Immeuble La Couronne CHF 150'000.--
9143.21.07	La Grappe étanchéité terrasse, solde CHF 51'504.35

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>888'671.90</b>	<b>445'286.68</b>	<b>609'715.00</b>	<b>438'000.00</b>	<b>672'591.95</b>	<b>646'781.86</b>
351.3060	Indemnités et remboursement de frais	525.00		875.00		2'385.00	
351.3115	Achats véhicules leasing	15'615.55		14'300.00			
351.3122	Chauffage gaz	94'450.60		105'000.00		88'815.00	
351.3123	Electricité	30'480.95		45'000.00		23'768.65	
351.3124	Chauffage mazout	25'029.15		32'000.00		32'176.30	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	23'801.40		25'000.00		36'234.00	
351.3141	Entretien des bâtiments	76'392.45		75'000.00		107'737.15	
351.3155	Entretien véhicules	2'256.90		1'600.00			
351.3182	Téléphones	276.80		300.00		765.80	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	30'759.75		19'000.00		26'824.35	
351.3186	Primes assurances bâtiments	34'819.75		37'000.00		27'892.40	
351.3199	Commissions et frais gérance	12'685.55		15'000.00		13'824.95	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
351.3311.2107	Amortissement travaux étanchéité La Grappe (07-2021)	5'700.00					
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	301'504.35				70'000.00	
351.3901	Imputation interne traitement	149'028.70		152'210.00		157'978.35	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	10'345.00		12'430.00		9'190.00	
351.4242	Gains comptables sur immeubles						157'000.00
351.4271	Locations diverses		406'911.92		400'000.00		451'484.85
351.4272	Machines à laver		2'374.76		2'000.00		2'297.01
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
<b>352</b>	<b>Congélateurs</b>	<b>8'076.28</b>	<b>7'797.00</b>	<b>9'600.00</b>	<b>7'800.00</b>	<b>8'064.20</b>	<b>7'727.87</b>
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	8'076.28		9'600.00		8'064.20	
352.43420	Produits congélateurs		7'797.00		7'800.00		7'727.87

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
42.3061 - 42.3182	Nouveaux comptes liés aux indemnités versées au Chef du bureau technique pour l'utilisation de son véhicule privé et de son téléphone mobile.
42.3156	Une partie des relevés pour la mise à jour du Système d'information du territoire (SIT) a été effectuée en interne par le Chef du bureau technique.
42.3185	L'engagement d'un collaborateur technique a notamment permis de réduire les honoraires de l'architecte-conseil. Globalement, les honoraires pour les différents spécialistes (ingénieur AEAI, avocat) sont inférieurs aux montants portés au budget.
43.31421	Les frais liés à la remise en état du chemin du Tronchet n'ont pas été engagés. Un contrôle caméra a révélé que certains branchements au collecteur n'étaient pas conformes et qu'ils devaient, auparavant, être corrigés.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>1'478'514.28</b>	<b>679'335.89</b>	<b>1'372'795.00</b>	<b>567'790.00</b>	<b>1'204'354.07</b>	<b>474'883.58</b>
<b>42</b>	<b>Service de l'urbanisme</b>	<b>139'528.68</b>	<b>60'360.90</b>	<b>174'840.00</b>	<b>13'000.00</b>	<b>139'143.30</b>	<b>14'469.00</b>
42.3061	Frais pour usage de véhicules privés	650.00					
42.3102	Frais annonces et publications	5'399.00		3'000.00		6'394.00	
42.3156	Guichet cartographique communal - informatique	5'617.70		15'320.00		13'882.15	
42.3182	Téléphones	150.00					
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	28'956.98		55'650.00		53'240.95	
42.3901	Imputation interne traitement	98'755.00		100'870.00		65'626.20	
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		52'957.15		10'000.00		11'958.50
42.4362	Remboursement frais administr.		7'403.75		3'000.00		2'510.50
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>538'381.38</b>		<b>579'595.00</b>		<b>502'606.55</b>	
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	70.00		250.00		250.00	
43.3114	Achats matériel de voirie	40'708.90		41'000.00		9'197.30	
43.3115	Achats véhicules, leasing					8'184.20	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	16'928.70		17'000.00		15'352.80	
43.31421	Entretien des chemins	64'707.08		90'500.00		101'198.65	
43.3155	Entretien des véhicules	19'194.00		25'000.00		25'558.70	
43.3182	Téléphones	1'896.50		1'900.00		1'896.30	
43.3185	Honoraires et frais d'expertises	14'715.00		15'000.00			
43.3311.13	Amortissement zone la Coche					1'193.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3901	Imputation interne traitement	323'410.10		330'310.00		283'165.60	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'451.10		8'335.00		6'310.00	
<b>44</b>	<b>Parcs, promenades, cimetières</b>	<b>28'926.85</b>		<b>30'000.00</b>		<b>26'066.15</b>	
44.3145	Entretien frais divers	28'926.85		30'000.00		26'066.15	
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et décharge</b>	<b>146'959.45</b>	<b>115'116.75</b>	<b>144'530.00</b>	<b>132'530.00</b>	<b>134'929.10</b>	<b>110'068.10</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
450.4812	Prélèvement du montant disponible dans le fonds de réserve affecté (compte de bilan 9280.45).
46 - 46.3156	Se référer aux explications de la page suivante.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>66'492.45</b>	<b>50'580.18</b>	<b>71'930.00</b>	<b>71'930.00</b>	<b>70'281.98</b>	<b>62'008.91</b>
450.3137	Achat sacs taxés	3'472.18		4'000.00		3'382.17	
450.3188	Frais de transports OM	26'389.97		30'000.00		26'389.97	
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM					.04	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	15'161.60		16'000.00		14'860.75	
450.3901	Imputation interne traitement	21'468.70		21'930.00		25'649.05	
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		43'242.91		50'000.00		44'410.86
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		6'323.27		20'930.00		16'545.05
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		1'014.00		1'000.00		1'053.00
<b>451</b>	<b>Autres déchets ménagers</b>	<b>64'536.57</b>	<b>64'536.57</b>	<b>60'600.00</b>	<b>60'600.00</b>	<b>60'639.92</b>	<b>48'059.19</b>
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	4'377.43		5'200.00		8'467.00	
451.3301	Pertes sur débiteurs	360.00				1'089.30	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	43'175.77		38'600.00		36'772.37	
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté	6'323.27		6'280.00			
451.3901	Imputation interne traitement	10'300.10		10'520.00		14'311.25	
451.4342	Produits taxes forfaitaires		63'004.43		59'000.00		45'744.10
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'532.14		1'600.00		2'315.09
<b>452</b>	<b>Déchets de voirie</b>	<b>15'930.43</b>		<b>12'000.00</b>		<b>4'007.20</b>	
452.3185	Honoraires et frais d'expertises	11'900.19		8'500.00			
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	4'030.24		3'500.00		4'007.20	
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>553'845.87</b>	<b>503'858.24</b>	<b>422'260.00</b>	<b>422'260.00</b>	<b>350'346.48</b>	<b>350'346.48</b>
46.3156	Frais et entretien step			30'000.00		40'623.19	
46.33115	Amortissement des Jaccolats					1'127.85	
46.4659	Participation com. Corbeyrier				70'000.00		66'912.45

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
46	<p>La Municipalité renvoie aux explications données dans le préavis sur le budget 2024. Pour retrouver les équivalences portées au budget, il faut procéder à l'addition des natures figurant dans les chapitres 460 et 461.</p> <p>Les comptes suivants ont une numérotation différenciée avec le nouveau système, il faut donc les additionner. :</p> <p>460.3130 + 461.3133 460.3157 + 461.3188 46.3156 est devenu 461.3156 + 461.3191</p>
460.3157 - 461.3188	Dépenses supplémentaires liées à la période des vendanges. Les boues ont été transportées et déshydratées au SIGE.
460.3185	L'étude pour la réfection du collecteur de Versvey n'a pas été entreprise par manque de temps et de personnel au sein du bureau d'ingénieur mandaté.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>460</b>	<b>Égouts</b>	<b>360'057.28</b>	<b>310'069.65</b>	<b>392'260.00</b>	<b>352'260.00</b>	<b>308'595.44</b>	<b>283'434.03</b>
460.3060	Indemnisations et remboursements de frais	87.50		250.00			
460.3123	Energie	547.67		30'000.00		19'435.14	
460.3130	Achats fournitures et matériaux	5'281.06		15'000.00		11'610.86	
460.3144	Entretien canalis., collecteur	33'244.18		41'500.00		17'214.95	
460.3155	Entretien véhicule	3'430.77		3'500.00		3'093.07	
460.3157	Gestion des déchets	980.68		28'000.00		28'743.03	
460.3182	Téléphones	569.31		1'300.00		1'395.29	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	8'629.99		20'000.00		12'800.00	
460.3191	AFC, TVA non récupérable	.49				.05	
460.3301	Pertes sur débiteurs					.27	
460.3311.13	Amortissement zone la Coche	3'219.45		6'000.00		6'000.00	
460.3311.2008	Amortissement étude assainis.collecteurs Rte de Lausanne (08-2020)	5'681.00					
460.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
460.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
460.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
460.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	39'183.59		40'000.00		14'938.58	
460.3901	Imputation interne traitement	79'849.60		154'420.00		143'098.20	
460.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'782.20		8'290.00		6'266.00	
460.3909.1	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)	128'569.79					
460.4341	Taxes de raccordement EU/EC		39'273.20		25'000.00		28'159.10
460.4342	Taxes annuelles d'épuration		193'626.35		200'000.00		190'182.64
460.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		23'507.60		25'000.00		22'901.20
460.4811	Prélèvement fds de réserve EU		53'662.50		102'260.00		42'191.09
<b>461</b>	<b>Épuration</b>	<b>193'788.59</b>	<b>193'788.59</b>				
461.3123	Electricité	29'953.79					
461.3133	Achats produits d'exploitation	11'368.47					
461.3155	Entretien véhicule	519.99					
461.3156	Frais et entretien	18'900.19					
461.3182	Téléphones	790.13					
461.3188	Transports et élimination des déchets	36'686.07					
461.3191	Taxe fédérale sur les EU (micropolluants)	13'905.00					
461.3901	Imputation interne traitement	81'664.95					
461.4659	Participation commune de Corbeyrier		65'218.80				
461.4909	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)		128'569.79				

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	<b>70'872.05</b>		<b>21'570.00</b>		<b>51'262.49</b>	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	50'000.00				30'500.00	
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'372.05		3'070.00		2'262.49	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
51.35221	L'augmentation signalée découle d'une hausse générale des coûts (gestion des bâtiments, camps sportifs, manifestations culturelles et courses d'écoles) ainsi que d'une augmentation du nombre d'élèves fréquentant les diverses structures.
51.3662.1 - 51.4652	Se référer aux explications données dans la brochure du budget 2024.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>400'833.15</b>	<b>34'445.90</b>	<b>334'000.00</b>	<b>29'000.00</b>	<b>354'744.50</b>	<b>22'908.45</b>
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>394'921.45</b>	<b>34'445.90</b>	<b>326'500.00</b>	<b>29'000.00</b>	<b>348'985.50</b>	<b>22'908.45</b>
51.35221	Participation à l'enseignement	166'630.65		110'000.00		139'022.40	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	4'471.00		4'500.00		4'297.70	
51.3662	Frais de transports	214'816.80		212'000.00		205'665.40	
51.3662.1	Cantine scolaire	9'003.00					
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		9'236.80		5'000.00		5'508.45
51.4652	Cantine scolaire (participation des parents)		6'449.10				
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		18'760.00				17'400.00
51.4902	Imputation interne frais de transports des élèves				24'000.00		
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>937.25</b>		<b>1'000.00</b>		<b>895.60</b>	
54.3512	Orientation professionnelle	937.25		1'000.00		895.60	
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>			<b>500.00</b>			
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>4'974.45</b>		<b>6'000.00</b>		<b>4'863.40</b>	
58.3090	Autres charges	4'974.45		6'000.00		4'863.40	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

60.3116	Arriéré consécutif à un important retard du prestataire dans le traitement des commandes de panneaux de signalisation.
---------	--

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>239'223.34</b>	<b>21'976.61</b>	<b>264'300.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>222'288.34</b>	<b>36'991.96</b>
<b>60</b>	<b>Administration</b>	<b>185'614.40</b>	<b>21'426.61</b>	<b>199'300.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>166'319.25</b>	<b>36'891.96</b>
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	2'222.25		15'000.00		9'898.90	
60.3130	Police, dépenses diverses	8'532.90		7'000.00		10'504.15	
60.3170	Réceptions et manifestations	2'019.50		2'000.00		1'764.00	
60.3301	Pertes sur débiteurs	180.00					
60.351	Réforme policière	107'750.00		109'000.00		100'367.00	
60.3901	Imputation interne traitement	64'909.75		66'300.00		43'785.20	
60.4300	Police, recettes diverses		11'286.61		20'000.00		21'563.96
60.4370	Amendes		10'140.00				
60.451	Réforme policière, solde année précédente						15'328.00
<b>64</b>	<b>Service des inhumations</b>	<b>966.40</b>	<b>550.00</b>	<b>1'000.00</b>		<b>303.30</b>	<b>100.00</b>
64.3188	Pompes funèbres	966.40		1'000.00		303.30	
64.4272	Concession inhumation		550.00				100.00
<b>65</b>	<b>Défenses contre l'incendie</b>	<b>35'839.24</b>		<b>45'000.00</b>		<b>37'823.24</b>	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	35'839.24		45'000.00		37'823.24	
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>16'803.30</b>		<b>19'000.00</b>		<b>17'842.55</b>	
66.3521	ORPC District d'Aigle	16'803.30		19'000.00		17'842.55	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
71.3170	Un montant avait été prévu au budget en vue de l'organisation d'une sortie avec les jeunes citoyens, laquelle n'a finalement pas eu lieu compte tenu des circonstances douloureuses du printemps 2023.
72.3513	Le décompte provisoire 2023 pour la participation communale à la cohésion sociale laisse entrevoir un retour de CHF 161'534.--. Ce montant a d'ores et déjà été comptabilisé au bilan (compte 9139.01).

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>837'536.25</b>	<b>84'546.91</b>	<b>1'006'900.00</b>		<b>879'493.50</b>	<b>108'339.15</b>
<b>71</b>	<b>Service social</b>	<b>5'027.45</b>		<b>10'500.00</b>		<b>12'252.80</b>	
<b>71.3170</b>	Frais de réceptions manifestations	4'013.45		9'500.00		11'199.80	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	1'014.00		1'000.00		1'053.00	
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>832'508.80</b>	<b>84'546.91</b>	<b>996'400.00</b>		<b>867'240.70</b>	<b>108'339.15</b>
<b>72.3513</b>	Prévoyance sociale cantonale	578'471.60		740'000.00		587'016.00	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	254'037.20		256'400.00		280'224.70	
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente						65'909.00
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente		84'546.91				42'430.15

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
81.3123	Surcoût lié aux frais de pompage.
81.3144	Les dépenses prévues dans le cadre du budget pour l'achat de matériel de secours (lances incendie) ont été reportées.
81.31442	Les dépenses prévues dans le cadre du budget pour la pose de signalisation pour la protection des sources ont été reportées.
81.4342 - 81.4351	Les recettes prévues au budget ne sont pas atteintes en raison du retard de mise en application du nouveau règlement sur l'eau. Ce dernier aurait dû entrer en vigueur au 2 <sup>e</sup> semestre 2022, mais n'a pu être appliqué qu'à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2023.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>466'869.58</b>	<b>482'497.83</b>	<b>492'610.00</b>	<b>501'380.00</b>	<b>613'108.96</b>	<b>547'006.06</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>377'048.43</b>	<b>377'048.43</b>	<b>411'380.00</b>	<b>411'380.00</b>	<b>380'901.16</b>	<b>380'901.16</b>
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	9'028.83		8'500.00		6'843.97	
81.3115	Achats véhicules, leasing	6'663.48		6'700.00		24'041.32	
81.3121	Achat et consommation d'eau	7'831.28		9'000.00		7'468.39	
81.3123	Consommation d'électricité	19'356.97		16'000.00		8'313.08	
81.3144	Entretien réseau d'eau	52'685.27		62'000.00		33'259.35	
81.31442	Entretien des captages	38'361.17		50'000.00		38'041.91	
81.3155	Entretien véhicule	1'935.86		1'900.00		1'340.38	
81.3182	Téléphones	2'227.18		2'230.00		2'664.89	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	22'842.50		10'000.00		17'200.00	
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	.10-				.03-	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	901.85		2'500.00		2'500.00	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	3'239.15		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats					1'127.85	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
81.3901	Imputation interne traitement	141'834.95		155'400.00		154'365.05	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'440.04		12'700.00		9'535.00	
81.4273	Location des compteurs		22'102.20		20'000.00		20'020.45
81.4341	Taxes de raccordement eau		49'989.65		35'000.00		41'723.10
81.4342	Taxe d'abonnement		60.00		20'000.00		
81.4351	Produit consommation d'eau		199'265.20		230'000.00		193'001.20
81.4356	Travaux pour des tiers		888.35				
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		104'743.03		106'380.00		126'156.41

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>82</b>	<b>Service électrique</b>	<b>89'821.15</b>	<b>105'449.40</b>	<b>81'230.00</b>	<b>90'000.00</b>	<b>232'207.80</b>	<b>166'104.90</b>
82.3123	Achat courant	19'915.70		24'000.00		13'123.25	
82.3143	Entretien éclairage public	3'344.95		5'000.00		5'574.50	
82.3311.2105	Amortissement éclairage Boulevard (05-2021)			6'200.00			
82.3329	Autres amortissements du patrimoine administratif					153'084.60	
82.3657	Subvention "politique énergétique"	27'671.60		21'000.00		14'746.00	
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	38'888.90				45'679.45	
82.3902	Imputation interne frais de transports des élèves			24'000.00			
82.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux			1'030.00			
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		38'888.90		45'000.00		45'679.45
82.4112.1	Taxe spécifique		38'888.90		45'000.00		45'679.45
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement						60'000.00
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		27'671.60				14'746.00

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	<b>8'135'567.54</b>		<b>7'726'640.00</b>		<b>7'679'102.19</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>8'279'934.89</b>		<b>7'316'820.00</b>		<b>7'787'067.37</b>
	<i>Excédent charges</i>			<b>409'820.00</b>			
	<i>Excédent revenus</i>		<b>144'367.35</b>				<b>107'965.18</b>



**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>8'135'567.54</b>		<b>7'726'640.00</b>		<b>7'679'102.19</b>	
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>1'553'603.35</b>		<b>1'548'835.00</b>		<b>1'422'968.75</b>	
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>209'104.15</b>		<b>213'710.00</b>		<b>201'889.20</b>	
10.3001	Traitement des Municipaux	189'374.15		185'000.00		184'999.20	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	19'730.00		28'710.00		16'890.00	
<b>301</b>	<b>Personnel admin. et d'exploit.</b>	<b>1'000'718.25</b>		<b>1'001'350.00</b>		<b>917'314.70</b>	
13.3011	Traitement du personnel	958'120.00		976'350.00		885'520.05	
33.3011	Traitement du personnel	10'700.70					
33.3012	Salaires personnel vendanges	31'897.55		25'000.00		31'794.65	
<b>303</b>	<b>Assurances sociales</b>	<b>116'129.45</b>		<b>111'620.00</b>		<b>107'596.10</b>	
10.3030	Assurances sociales	19'391.55		18'850.00		18'863.45	
13.3030	Assurances sociales	96'036.35		92'770.00		87'440.65	
33.3030	Assurances sociales	701.55				1'292.00	
<b>304</b>	<b>Caisse de pensions et prév.</b>	<b>155'560.75</b>		<b>162'730.00</b>		<b>136'643.20</b>	
13.3040	Caisse de pensions	154'783.15		162'730.00		136'643.20	
33.3040	Caisse de pensions	777.60					
<b>305</b>	<b>Assurances accidents, maladie</b>	<b>42'842.70</b>		<b>40'800.00</b>		<b>38'302.95</b>	
10.3050	Assurances accidents et maladie	5'500.00		5'800.00		4'900.00	
13.3050	Assurances accidents et maladie	37'342.70		35'000.00		33'402.95	
<b>306</b>	<b>Indemnisation et remboursement</b>	<b>3'047.50</b>		<b>3'625.00</b>		<b>4'193.75</b>	
11.3060	Indemnisations et rembt. frais	1'715.00		2'000.00		1'558.75	
351.3060	Indemnisations et remboursement de frais	525.00		875.00		2'385.00	
42.3061	Frais pour usage de véhicules privés	650.00					
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	70.00		250.00		250.00	
460.3060	Indemnisations et remboursements de frais	87.50		250.00			
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
<b>308</b>	<b>Personnel intérimaire</b>	<b>20'355.35</b>					
13.3080	Traitement personnel intérim	20'355.35					
<b>309</b>	<b>Autres charges aut. et pers.</b>	<b>5'845.20</b>		<b>15'000.00</b>		<b>17'028.85</b>	
10.3090	Autres charges	823.80		1'500.00		389.35	
13.3091	Frais de formation	46.95		7'500.00		11'776.10	
58.3090	Autres charges	4'974.45		6'000.00		4'863.40	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'749'313.70</b>		<b>1'835'975.00</b>		<b>1'670'957.43</b>	
<b>310</b>	<b>Imprimés et fournitures bureau</b>	<b>19'949.99</b>		<b>18'000.00</b>		<b>20'890.20</b>	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6'046.17		7'000.00		6'928.10	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	7'901.72		8'000.00		7'568.10	
32.3102	Frais annonces et publications	603.10					
42.3102	Frais annonces et publications	5'399.00		3'000.00		6'394.00	
<b>311</b>	<b>Achats mobilier, matériel, etc</b>	<b>140'365.06</b>		<b>157'200.00</b>		<b>81'892.39</b>	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	25'982.90		25'500.00		342.50	
11.3186	Assurances diverses	13'527.80		13'000.00		10'547.90	
19.3111	Achat matériel informatique	22'301.80		26'900.00		7'769.90	
31.3115	Achats véhicules, leasing	4'313.55		4'300.00		5'066.40	
33.3114	Achat machine			2'000.00			
351.3115	Achats véhicules leasing	15'615.55		14'300.00			
43.3114	Achats matériel de voirie	40'708.90		41'000.00		9'197.30	
43.3115	Achats véhicules, leasing					8'184.20	
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	2'222.25		15'000.00		9'898.90	
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	9'028.83		8'500.00		6'843.97	
81.3115	Achats véhicules, leasing	6'663.48		6'700.00		24'041.32	
<b>312</b>	<b>Achats d'eau, d'énergie, comb.</b>	<b>227'566.11</b>		<b>261'000.00</b>		<b>193'099.81</b>	
351.3122	Chauffage gaz	94'450.60		105'000.00		88'815.00	
351.3123	Electricité	30'480.95		45'000.00		23'768.65	
351.3124	Chauffage mazout	25'029.15		32'000.00		32'176.30	
460.3123	Energie	547.67		30'000.00		19'435.14	
461.3123	Electricité	29'953.79					
81.3121	Achat et consommation d'eau	7'831.28		9'000.00		7'468.39	
81.3123	Consommation d'électricité	19'356.97		16'000.00		8'313.08	
82.3123	Achat courant	19'915.70		24'000.00		13'123.25	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>313</b>	<b>Autres fournit. et marchand.</b>	<b>197'804.32</b>		<b>203'000.00</b>		<b>186'405.63</b>	
33.3133	Frais de cave, vinification	28'120.41		20'000.00		18'708.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	71'159.40		80'000.00		60'615.40	
33.3134	Fournitures, frais vignes	29'139.80		35'000.00		29'998.25	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	23'801.40		25'000.00		36'234.00	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	16'928.70		17'000.00		15'352.80	
450.3137	Achat sacs taxés	3'472.18		4'000.00		3'382.17	
460.3130	Achats fournitures et matériaux	5'281.06		15'000.00		11'610.86	
461.3133	Achats produits d'exploitation	11'368.47					
60.3130	Police, dépenses diverses	8'532.90		7'000.00		10'504.15	
<b>314</b>	<b>Entret. immeubles, routes, etc</b>	<b>641'115.26</b>		<b>664'100.00</b>		<b>665'441.61</b>	
31.3146	Entretien des domaines	14'490.58		20'000.00		19'532.00	
31.31461	Entretien des terrains de sport	8'134.35		10'500.00		8'547.55	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	50'310.00		40'000.00		47'758.00	
33.31461	Vignerons-tâcherons	262'442.10		230'000.00		252'447.20	
351.3141	Entretien des bâtiments	76'392.45		75'000.00		107'737.15	
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	8'076.28		9'600.00		8'064.20	
43.31421	Entretien des chemins	64'707.08		90'500.00		101'198.65	
44.3145	Entretien frais divers	28'926.85		30'000.00		26'066.15	
460.3144	Entretien canalis., collecteur	33'244.18		41'500.00		17'214.95	
81.3144	Entretien réseau d'eau	52'685.27		62'000.00		33'259.35	
81.31442	Entretien des captages	38'361.17		50'000.00		38'041.91	
82.3143	Entretien éclairage public	3'344.95		5'000.00		5'574.50	
<b>315</b>	<b>Entretien mobiliers, install.</b>	<b>88'361.09</b>		<b>141'180.00</b>		<b>142'079.62</b>	
19.3156	Maintenance informatique	35'525.00		35'860.00		28'839.10	
351.3155	Entretien véhicules	2'256.90		1'600.00			
42.3156	Guichet cartographique communal - informatique	5'617.70		15'320.00		13'882.15	
43.3155	Entretien des véhicules	19'194.00		25'000.00		25'558.70	
46.3156	Frais et entretien step			30'000.00		40'623.19	
460.3155	Entretien véhicule	3'430.77		3'500.00		3'093.07	
460.3157	Gestion des déchets	980.68		28'000.00		28'743.03	
461.3155	Entretien véhicule	519.99					
461.3156	Frais et entretien	18'900.19					
81.3155	Entretien véhicule	1'935.86		1'900.00		1'340.38	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>317</b>	<b>Réceptions et manifestations</b>	<b>56'317.45</b>		<b>65'750.00</b>		<b>65'580.70</b>	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	6'025.50		2'750.00		5'106.20	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	14'861.40		17'500.00		15'685.95	
33.3170	Frais représentation et promotion	29'397.60		34'000.00		31'824.75	
60.3170	Réceptions et manifestations	2'019.50		2'000.00		1'764.00	
71.3170	Frais de réceptions manifestations	4'013.45		9'500.00		11'199.80	
<b>318</b>	<b>Honoraires, prestations serv.</b>	<b>308'092.32</b>		<b>271'020.00</b>		<b>249'122.36</b>	
11.3181	Frais de port	6'881.65		5'750.00		6'281.95	
11.3182	Téléphones	7'792.10		6'190.00		5'889.05	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	1'708.85		2'000.00		8'533.05	
13.3185	Honoraires et frais d'expertises	19'601.40					
20.3184	Frais de poursuites	5'075.78		2'000.00		6'329.18	
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	6'246.60		13'000.00		9'074.45	
21.3187	Frais de perception des impôts	27'220.29		27'000.00		24'989.53	
33.3189	Frais livraison/vente	6'611.70		8'000.00		8'184.90	
351.3182	Téléphones	276.80		300.00		765.80	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	30'759.75		19'000.00		26'824.35	
351.3186	Primes assurances bâtiments	34'819.75		37'000.00		27'892.40	
42.3182	Téléphones	150.00					
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	28'956.98		55'650.00		53'240.95	
43.3182	Téléphones	1'896.50		1'900.00		1'896.30	
43.3185	Honoraires et frais d'expertises	14'715.00		15'000.00			
450.3188	Frais de transports OM	26'389.97		30'000.00		26'389.97	
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	4'377.43		5'200.00		8'467.00	
452.3185	Honoraires et frais d'expertises	11'900.19		8'500.00			
460.3182	Téléphones	569.31		1'300.00		1'395.29	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	8'629.99		20'000.00		12'800.00	
461.3182	Téléphones	790.13					
461.3188	Transports et élimination des déchets	36'686.07					
64.3188	Pompes funèbres	966.40		1'000.00		303.30	
81.3182	Téléphones	2'227.18		2'230.00		2'664.89	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	22'842.50		10'000.00		17'200.00	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>319</b>	<b>Impots, taxes, cotisations</b>	<b>69'742.10</b>		<b>54'725.00</b>		<b>66'445.11</b>	
21.3191	Compensation RFFA					5'110.75	
33.3191	TVA vente de vin	28'704.06		24'000.00		33'022.80	
33.3193	Cotisations viticoles	14'447.10		15'725.00		14'486.55	
351.3199	Commissions et frais gérance	12'685.55		15'000.00		13'824.95	
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM					.04	
460.3191	AFC, TVA non récupérable	.49				.05	
461.3191	Taxe fédérale sur les EU (micropolluants)	13'905.00					
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	.10-				.03-	
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>39'657.61</b>		<b>54'000.00</b>		<b>38'911.95</b>	
<b>321</b>	<b>Intérêts dettes à court terme</b>	<b>1'838.10</b>		<b>3'000.00</b>		<b>1'960.38</b>	
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	1'838.10		3'000.00		1'960.38	
<b>322</b>	<b>Intérêts dettes moyen, long T.</b>	<b>37'597.44</b>		<b>50'000.00</b>		<b>36'623.49</b>	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	37'597.44		50'000.00		36'623.49	
<b>329</b>	<b>Autres intérêts</b>	<b>222.07</b>		<b>1'000.00</b>		<b>328.08</b>	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	222.07		1'000.00		328.08	
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>806'987.02</b>		<b>331'700.00</b>		<b>701'967.53</b>	
<b>330</b>	<b>Amort. patrimoine financier</b>	<b>96'135.32</b>		<b>63'000.00</b>		<b>182'434.23</b>	
21.3300	Défalcations diverses	41'688.93		30'000.00		38'678.86	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
33.3309	Variation du stock des vins	20'906.39				109'665.80	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
451.3301	Pertes sur débiteurs	360.00				1'089.30	
460.3301	Pertes sur débiteurs					.27	
60.3301	Pertes sur débiteurs	180.00					

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>331</b>	<b>Amort. obligatoire patr. admn.</b>	<b>309'347.35</b>		<b>268'700.00</b>		<b>265'948.70</b>	
33.3311.2204	Amortissement protection vignes Clos de l'Abbaye	49'105.90					
351.3311.2107	Amortissement travaux étanchéité La Grappe (07-2021)	5'700.00					
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
43.3311.13	Amortissement zone la Coche					1'193.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
46.33115	Amortissement des Jaccolats					1'127.85	
460.3311.13	Amortissement zone la Coche	3'219.45		6'000.00		6'000.00	
460.3311.2008	Amortissement étude assainis.collecteurs Rte de Lausanne (08-2020)	5'681.00					
460.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
460.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
460.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	901.85		2'500.00		2'500.00	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	3'239.15		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats					1'127.85	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
82.3311.2105	Amortissement éclairage Boulevard (05-2021)			6'200.00			
<b>332</b>	<b>Autres amort. patrimoine admn.</b>	<b>401'504.35</b>				<b>253'584.60</b>	
33.3321	Amortissements supplémentaires	50'000.00					
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	301'504.35				70'000.00	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	50'000.00				30'500.00	
82.3329	Autres amortissements du patrimoine administratif					153'084.60	
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>2'162'411.39</b>		<b>2'255'950.00</b>		<b>2'094'591.24</b>	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Canton</b>	<b>1'117'543.95</b>		<b>1'277'900.00</b>		<b>1'169'656.45</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'336.00		10'500.00		9'861.00	
18.3517	Participation transports publics	166'011.90		161'000.00		191'292.15	
54.3512	Orientation professionnelle	937.25		1'000.00		895.60	
60.351	Réforme policière	107'750.00		109'000.00		100'367.00	
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	578'471.60		740'000.00		587'016.00	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	254'037.20		256'400.00		280'224.70	
<b>352</b>	<b>Communes et associations comm.</b>	<b>1'044'867.44</b>		<b>978'050.00</b>		<b>924'934.79</b>	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	710'206.00		692'200.00		646'829.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	9'366.05		9'250.00		8'541.00	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	15'161.60		16'000.00		14'860.75	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	43'175.77		38'600.00		36'772.37	
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	4'030.24		3'500.00		4'007.20	
460.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	39'183.59		40'000.00		14'938.58	
51.35221	Participation à l'enseignement	166'630.65		110'000.00		139'022.40	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	4'471.00		4'500.00		4'297.70	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	35'839.24		45'000.00		37'823.24	
66.3521	ORPC District d'Aigle	16'803.30		19'000.00		17'842.55	
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>317'806.25</b>		<b>303'950.00</b>		<b>286'472.95</b>	
<b>365</b>	<b>Aides, subventions inst. priv.</b>	<b>93'986.45</b>		<b>91'950.00</b>		<b>80'807.55</b>	
11.3650	Cotisations, participations	21'941.85		22'850.00		21'046.55	
11.3653	Dons et autres subventions	3'750.00		4'000.00		4'000.00	
16.3653	Aides et subventions diverses	38'423.00		41'400.00		38'815.00	
18.3659	Aides et subventions transports	2'200.00		2'200.00		2'200.00	
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
82.3657	Subvention "politique énergétique"	27'671.60		21'000.00		14'746.00	
<b>366</b>	<b>Aides individuelles</b>	<b>223'819.80</b>		<b>212'000.00</b>		<b>205'665.40</b>	
51.3662	Frais de transports	214'816.80		212'000.00		205'665.40	
51.3662.1	Cantine scolaire	9'003.00					
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT</b>	<b>50'057.04</b>		<b>6'280.00</b>		<b>229'982.90</b>	
<b>380</b>	<b>Attrib. fonds résér., renouvel.</b>	<b>38'888.90</b>				<b>225'679.45</b>	
23.3800	Attribution à fonds de réserve					180'000.00	
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	38'888.90				45'679.45	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>381</b>	<b>Attrib. financements spéciaux</b>	<b>11'168.14</b>		<b>6'280.00</b>		<b>4'303.45</b>	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	4'844.87				4'303.45	
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté	6'323.27		6'280.00			
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>1'455'731.18</b>		<b>1'389'950.00</b>		<b>1'233'249.44</b>	
<b>390</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>1'455'731.18</b>		<b>1'389'950.00</b>		<b>1'233'249.44</b>	
11.3901	Imputation interne traitement	276'521.10		282'390.00		266'804.05	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'807.00		4'600.00		4'790.00	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'207.05		4'145.00		3'060.00	
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
351.3901	Imputation interne traitement	149'028.70		152'210.00		157'978.35	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	10'345.00		12'430.00		9'190.00	
42.3901	Imputation interne traitement	98'755.00		100'870.00		65'626.20	
43.3901	Imputation interne traitement	323'410.10		330'310.00		283'165.60	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'451.10		8'335.00		6'310.00	
450.3901	Imputation interne traitement	21'468.70		21'930.00		25'649.05	
451.3901	Imputation interne traitement	10'300.10		10'520.00		14'311.25	
460.3901	Imputation interne traitement	79'849.60		154'420.00		143'098.20	
460.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	6'782.20		8'290.00		6'266.00	
460.3909.1	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)	128'569.79					
461.3901	Imputation interne traitement	81'664.95					
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'372.05		3'070.00		2'262.49	
60.3901	Imputation interne traitement	64'909.75		66'300.00		43'785.20	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	1'014.00		1'000.00		1'053.00	
81.3901	Imputation interne traitement	141'834.95		155'400.00		154'365.05	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'440.04		12'700.00		9'535.00	
82.3902	Imputation interne frais de transports des élèves			24'000.00			
82.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux			1'030.00			

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>		<b>8'279'934.89</b>		<b>7'316'820.00</b>		<b>7'787'067.37</b>
<b>40</b>	<b>IMPOTS</b>		<b>3'011'806.77</b>		<b>2'926'000.00</b>		<b>2'822'315.12</b>
<b>400</b>	<b>Impôts sur le revenu, fortune</b>		<b>2'306'211.78</b>		<b>2'255'000.00</b>		<b>2'031'723.80</b>
21.4000	Impôt revenu PP		1'920'429.93		1'870'000.00		1'617'022.77
21.4001	Impôt fortune PP		344'335.08		330'000.00		375'090.91
21.4003	Impôt à la source		41'446.77		55'000.00		39'610.12
<b>401</b>	<b>Impôts sur le bénéfice net</b>		<b>101'518.85</b>		<b>137'000.00</b>		<b>158'779.70</b>
21.4010	Impôt bénéfice PM		88'810.45		125'000.00		152'423.30
21.4011	Impôt capital PM		2'186.10		2'000.00		2'862.75
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		10'522.30		10'000.00		3'493.65
<b>402</b>	<b>Impôts foncier</b>		<b>373'082.65</b>		<b>335'000.00</b>		<b>355'505.15</b>
21.4020	Impôt foncier		373'082.65		335'000.00		355'505.15
<b>404</b>	<b>Droits de mutation</b>		<b>145'911.75</b>		<b>110'000.00</b>		<b>215'767.45</b>
21.4040	Droits de mutations		145'911.75		110'000.00		215'767.45
<b>405</b>	<b>Impôts successions, donations</b>		<b>18'406.30</b>		<b>30'000.00</b>		<b>822.10-</b>
21.4050	Impôt s/successions-donations		18'406.30		30'000.00		822.10-
<b>406</b>	<b>Impôts, taxes possess., dép.</b>		<b>56'874.87</b>		<b>54'000.00</b>		<b>56'258.45</b>
16.4066	Taxe communale de séjour		48'074.87		46'000.00		47'908.45
21.4061	Impôt sur les chiens		8'800.00		8'000.00		8'350.00
<b>409</b>	<b>Impôts récupérés ap. défal.</b>		<b>9'800.57</b>		<b>5'000.00</b>		<b>5'102.67</b>
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons		9'800.57		5'000.00		5'102.67
<b>41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>		<b>86'441.95</b>		<b>94'000.00</b>		<b>96'458.90</b>
<b>410</b>	<b>Patentes</b>		<b>8'664.15</b>		<b>4'000.00</b>		<b>5'100.00</b>
21.4101	Patentes boissons et tabacs		8'664.15		4'000.00		5'100.00
<b>411</b>	<b>Concessions</b>		<b>77'777.80</b>		<b>90'000.00</b>		<b>91'358.90</b>
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		38'888.90		45'000.00		45'679.45
82.4112.1	Taxe spécifique		38'888.90		45'000.00		45'679.45
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>		<b>580'066.52</b>		<b>557'000.00</b>		<b>771'671.84</b>

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>422</b>	<b>Revenus capitaux du patrimoine</b>		<b>77'965.89</b>		<b>65'000.00</b>		<b>70'607.83</b>
21.4221	Intérêts de retard		31'774.28		20'000.00		24'892.33
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		46'191.61		45'000.00		45'715.50
<b>423</b>	<b>Revenus des immeubles patri.</b>		<b>70'161.75</b>		<b>70'000.00</b>		<b>70'161.70</b>
31.42321	Location des terrains		70'161.75		70'000.00		70'161.70
<b>424</b>	<b>Gains comptables patr. financ.</b>						<b>157'000.00</b>
351.4242	Gains comptables sur immeubles						157'000.00
<b>427</b>	<b>Revenus immeubles patr. admin.</b>		<b>431'938.88</b>		<b>422'000.00</b>		<b>473'902.31</b>
351.4271	Locations diverses		406'911.92		400'000.00		451'484.85
351.4272	Machines à laver		2'374.76		2'000.00		2'297.01
64.4272	Concession inhumation		550.00				100.00
81.4273	Location des compteurs		22'102.20		20'000.00		20'020.45
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS</b>		<b>1'419'377.16</b>		<b>1'260'400.00</b>		<b>1'409'957.00</b>
<b>430</b>	<b>Taxes légales de remplacement</b>		<b>11'286.61</b>		<b>20'000.00</b>		<b>21'563.96</b>
60.4300	Police, recettes diverses		11'286.61		20'000.00		21'563.96
<b>431</b>	<b>Emoluments</b>		<b>68'253.97</b>		<b>25'000.00</b>		<b>27'259.05</b>
11.4311	Emoluments		15'296.82		15'000.00		15'300.55
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		52'957.15		10'000.00		11'958.50
<b>434</b>	<b>Taxes de raccordement et util.</b>		<b>422'033.28</b>		<b>423'400.00</b>		<b>383'163.96</b>
352.43420	Produits congélateurs		7'797.00		7'800.00		7'727.87
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		43'242.91		50'000.00		44'410.86
451.4342	Produits taxes forfaitaires		63'004.43		59'000.00		45'744.10
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'532.14		1'600.00		2'315.09
460.4341	Taxes de raccordement EU/EC		39'273.20		25'000.00		28'159.10
460.4342	Taxes annuelles d'épuration		193'626.35		200'000.00		190'182.64
460.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		23'507.60		25'000.00		22'901.20
81.4341	Taxes de raccordement eau		49'989.65		35'000.00		41'723.10
81.4342	Taxe d'abonnement		60.00		20'000.00		

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>435</b>	<b>Ventes et prestations service</b>		<b>883'495.02</b>		<b>780'500.00</b>		<b>962'395.00</b>
11.4350	Recettes diverses		15'608.13		500.00		1'297.52
18.4359	Vente de billets		196.00				122.00
33.4355	Ventes des vins		667'537.34		550'000.00		767'974.28
81.4351	Produit consommation d'eau		199'265.20		230'000.00		193'001.20
81.4356	Travaux pour des tiers		888.35				
<b>436</b>	<b>Remboursements de tiers</b>		<b>24'168.28</b>		<b>11'500.00</b>		<b>15'575.03</b>
10.4361	Jetons de présence et indemnités		5'270.00		3'500.00		6'478.00
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		7'728.80				2'254.55
20.4362	Remboursement poursuites		3'765.73		5'000.00		4'331.98
42.4362	Remboursement frais administr.		7'403.75		3'000.00		2'510.50
<b>437</b>	<b>Amendes</b>		<b>10'140.00</b>				
60.4370	Amendes		10'140.00				
<b>44</b>	<b>PARTS AUX RECETTES CANTONALES</b>		<b>168'333.90</b>		<b>135'000.00</b>		<b>188'121.65</b>
<b>441</b>	<b>Parts aux recettes cantonales</b>		<b>168'333.90</b>		<b>135'000.00</b>		<b>188'121.65</b>
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		118'527.00		100'000.00		154'098.60
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		49'806.90		35'000.00		34'023.05
<b>45</b>	<b>PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB</b>		<b>1'226'243.21</b>		<b>654'900.00</b>		<b>921'342.42</b>
<b>451</b>	<b>Canton</b>		<b>8'579.50</b>				<b>92'990.82</b>
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		8'579.50				11'753.82
60.451	Réforme policière, solde année précédente						15'328.00
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente						65'909.00
<b>452</b>	<b>Communes et associations comm.</b>		<b>1'217'663.71</b>		<b>654'900.00</b>		<b>828'351.60</b>
22.452	Retour fonds péréquation		763'073.00		649'900.00		556'400.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		360'807.00				224'013.00
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		9'236.80		5'000.00		5'508.45
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente		84'546.91				42'430.15
<b>46</b>	<b>AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.</b>		<b>71'667.90</b>		<b>70'000.00</b>		<b>66'912.45</b>
<b>465</b>	<b>Particip., subvention de tiers</b>		<b>71'667.90</b>		<b>70'000.00</b>		<b>66'912.45</b>
46.4659	Participation com. Corbeyrier				70'000.00		66'912.45
461.4659	Participation commune de Corbeyrier		65'218.80				
51.4652	Cantine scolaire (participation des parents)		6'449.10				

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>48</b>	<b>PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.</b>		<b>260'266.30</b>		<b>229'570.00</b>		<b>277'038.55</b>
<b>480</b>	<b>Prélèvement fonds réserve</b>		<b>95'537.50</b>				<b>92'146.00</b>
33.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement		49'105.90				
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		18'760.00				17'400.00
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement						60'000.00
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		27'671.60				14'746.00
<b>481</b>	<b>prélèvement financ. spéciaux</b>		<b>164'728.80</b>		<b>229'570.00</b>		<b>184'892.55</b>
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		6'323.27		20'930.00		16'545.05
460.4811	Prélèvement fds de réserve EU		53'662.50		102'260.00		42'191.09
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		104'743.03		106'380.00		126'156.41
<b>49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>		<b>1'455'731.18</b>		<b>1'389'950.00</b>		<b>1'233'249.44</b>
<b>490</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>1'455'731.18</b>		<b>1'389'950.00</b>		<b>1'233'249.44</b>
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'807.00		4'600.00		4'790.00
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'247'742.95		1'274'350.00		1'154'782.95
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		37'597.44		50'000.00		36'623.49
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		1'014.00		1'000.00		1'053.00
461.4909	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)		128'569.79				
51.4902	Imputation interne frais de transports des élèves				24'000.00		

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	<b>8'135'567.54</b>		<b>7'726'640.00</b>		<b>7'679'102.19</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>8'279'934.89</b>		<b>7'316'820.00</b>		<b>7'787'067.37</b>
	<i>Excédent charges</i>			<b>409'820.00</b>			
	<i>Excédent revenus</i>		<b>144'367.35</b>				<b>107'965.18</b>



**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>7'951'613.52</b>	<b>7'951'613.52</b>	<b>8'801'699.49</b>	<b>8'801'699.49</b>		
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>7'951'613.52</b>		<b>8'801'699.49</b>			
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>483'759.91</b>		<b>1'316'688.14</b>			
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>9'899.05</b>		<b>13'112.15</b>			
9100	Caisse	9'899.05		13'112.15			
<b>9101</b>	<b>Compte de chèque postaux</b>	<b>181'095.32</b>		<b>600'804.46</b>			
9101	La Poste	181'095.32		600'804.46			
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>292'765.54</b>		<b>702'771.53</b>			
9105	UBS	118'078.42		306'260.45			
9109.2	BCV - rendement des titres	15'684.30		87'169.25			
9113	BCV - compte courant	159'002.82		309'341.83			
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>1'415'511.96</b>		<b>1'414'701.97</b>			
<b>9111</b>	<b>Comptes-courants débiteurs</b>	<b>143'999.20</b>		<b>170'769.25</b>			
9111	BCV - gérance	143'999.20		170'769.25			
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>1'014'673.75</b>		<b>1'097'355.20</b>			
9112.01	ACI Impôts PP+PM+IS	918'575.96		959'186.64			
9112.02	ACI Impôt anticipé des contribuables	73'501.09		103'585.22			
9112.03	ACI solde à recevoir	22'596.70		34'583.34			
<b>9114</b>	<b>Participations à recevoir</b>	<b>16'154.76</b>		<b>15'803.42</b>			
9111.1	AFC Berne, I.A. à récupérer	16'154.76		15'803.42			
<b>9115</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>240'684.25</b>		<b>130'774.10</b>			
9115	Débiteurs	240'684.25		130'774.10			
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>1'828'664.23</b>		<b>1'882'335.85</b>			
<b>9120</b>	<b>Titres &amp; placements</b>	<b>1'012'770.37</b>		<b>1'012'535.60</b>			
9120.1	Titres Bourse Communale	154'907.05		154'907.05			
9120.15	BCV - réserve syndicat AF	217'121.94		216'929.65			
9120.18	BCV - abri PC	627'242.00		627'239.30			
9120.30	BCV - réserve domaines	4'130.36		4'118.20			
9120.40	BCV - réserve gravière	9'369.02		9'341.40			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; bâtiments</b>	<b>676'811.45</b>		<b>709'811.45</b>			
9123	Terrains et Bâtiments Patrimoine Financier	541'465.65		549'465.65			
9123.1	Terrains	135'345.80		160'345.80			
<b>9129</b>	<b>Autres biens patrimoine fin.</b>	<b>139'082.41</b>		<b>159'988.80</b>			
9129	Stock vins	139'082.41		159'988.80			
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>298'764.50</b>		<b>293'192.37</b>			
<b>9139</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>298'764.50</b>		<b>293'192.37</b>			
9139	Actifs transitoires	40'938.50		37'982.37			
9139.01	Actifs transitoires péréquation et facture sociale	257'826.00		255'210.00			
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>3'762'951.12</b>		<b>3'796'387.46</b>			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>2'742'108.96</b>		<b>2'432'963.10</b>			
9141	STATION D' EPURATION	1.00		1.00			
9141.10	ECF Torrent-Grande-Eau	60'000.00		100'000.00			
9141.10.1	ECF Grande-Eau /Pont CFF	32'500.00		61'000.00			
9141.13.1	Eau réfection Rte de la Coche			901.85			
9141.13.2	Egouts réfection Rte de la Coche			3'219.45			
9141.14	Travaux Rond Point et trottoirs RC	160'319.05		171'819.05			
9141.19.09	Crédit d'étude digue Pré de l'Oie	106'605.95		47'227.20			
9141.20.08	Crédit étude assainissement collecteurs Rte de Lausanne	51'132.78		56'813.78			
9141.22.04	Protection des vignes du Clos de l'Abbaye	69'765.00		5'203.90			
9141.22.05	Crédit d'étude équipement Rte de la Scie	34'480.32		3'257.52			
9141.23.01	Assainissement Rte de Lausanne EU/EC - étape 1	220'889.66					
9141.23.05	Réaménagement parking de la Couronne	55'657.20					
9141.23.06	Mise en œuvre du développement durable du terrain foot	85'777.80					
9141.3	Terrain de football	1.00		1.00			
9141.5	Égouts Versvey	177'381.75		189'881.75			
9141.51	Eau - Versvey			3'239.15			
9141.6	Assainissement Maisons Neuves/Condém.Chât.	205'639.45		230'639.45			
9141.61	Égouts - Maisons Neuves	754'126.40		779'126.40			
9141.62	Eau - Maisons Neuves	312'286.40		337'286.40			
9141.70	Raccordement eau Boulevard+Ciclet	81'835.00		86'635.00			
9141.70.1	Eau Boulevard+Ciclet	58'084.25		61'084.25			
9141.70.2	Égouts Boulevard+Ciclet	33'954.45		35'954.45			
9141.81	Parking Vers la Cour	223'324.55		232'324.55			
9141.9	Assainissement Champ Rogier	2'997.35		7'497.35			
9141.91	Eau - Champ Rogier	15'349.60		19'849.60			
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>391'406.00</b>		<b>756'204.35</b>			
9143	Bâtiments à amortir + (temple)	122'000.00		239'000.00			
9143.1	Immeuble La Couronne	260'000.00		460'000.00			
9143.21.07	La Grappe réfection d'urgence étanchéité terrasse			57'204.35			
9143.23.02	Avant projet rénovation Collège	9'406.00					

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9144</b>	<b>Installations S.I.</b>	<b>576'586.61</b>		<b>605'219.01</b>			
9144	Réseau d'eau	1.00		1.00			
9144.18.07	Conduite Versvey eau+ défense incendie	95'996.41		102'996.41			
9144.19.10	Chambre réductrice de pression "Les Combes"	111'679.38		115'679.38			
9144.21.01	Station de chloration Rouge Terre	348'342.22		366'542.22			
9144.22.03	Construction réservoir Clos de l'Abbaye - crédit d'étude	20'000.00		20'000.00			
9144.23.09	Modification + extension éclairage Rte de Lausanne	567.60					
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>2'001.00</b>		<b>2'001.00</b>			
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
<b>9146</b>	<b>Mobilier, machines</b>	<b>50'848.55</b>					
9146.23.04	Organisation communale de crise - adaptation infrastructures	50'848.55					
<b>917</b>	<b>AUTRES DÉPENSES À AMORTIR</b>	<b>161'961.80</b>		<b>98'393.70</b>			
<b>9170</b>	<b>Autres dépenses à amortir</b>	<b>161'961.80</b>		<b>98'393.70</b>			
9170.19.03	PPA - finalisation PACo	161'961.80		98'393.70			
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>		<b>7'951'613.52</b>		<b>8'801'699.49</b>		
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>379'145.06</b>		<b>218'414.94</b>		
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>		<b>379'145.06</b>		<b>218'414.94</b>		
9200	Créanciers		388'172.69		222'304.50		
9202	AFC, créanciers		9'027.63-		3'889.56-		
<b>921</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>				<b>450'000.00</b>		
<b>9210</b>	<b>Banques</b>				<b>450'000.00</b>		
9210.21.01	Emprunt - préavis 01-2021				450'000.00		
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>		<b>3'370'240.00</b>		<b>3'697'340.00</b>		
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>		<b>3'370'240.00</b>		<b>3'697'340.00</b>		
9220.14.1	BCV - La Couronne - ATF				12'500.00		
9220.15.1	SUVA - emprunt (2018-2028)		1'500'000.00		1'500'000.00		
9220.15.2	Postfinance parking Vers la Cour (2018-2023)				224'800.00		
9220.16	BCV ATF (2017-2025)		1'481'000.00		1'545'800.00		
9220.3.1	BCV ATF (2014-2024)		389'240.00		414'240.00		
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>546'665.36</b>		<b>714'539.54</b>		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>546'665.36</b>		<b>714'539.54</b>		
9259	Passifs transitoires		261'447.36		429'321.54		
9259.01	Passifs transitoires péréquation		285'218.00		285'218.00		
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>1'729'033.15</b>		<b>1'939'242.41</b>		
<b>9280</b>	<b>Fonds rés. recettes affectées</b>		<b>62'029.35</b>		<b>215'590.01</b>		
9280.16	Fonds de réserve communal pour la promotion du tourisme		24'203.87		19'359.00		
9280.461	Fonds de réserve STEP/Égouts				53'662.50		
9280.81	Fonds de réserve captage eaux		37'825.48		142'568.51		
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>1'667'003.80</b>		<b>1'723'652.40</b>		
9282.01	Fonds de réserve des domaines				49'105.90		
9282.02	Fonds de réserve rebois.gravière		9'333.70		9'333.70		
9282.12	Fonds de réserve protection des Écots		135'000.00		135'000.00		
9282.14	Provision pour perte sur débiteurs		310'000.00		310'000.00		
9282.5	Fonds de réserve travaux divers		200'000.00		200'000.00		
9282.66	Fonds de réserve disp.abri PC		627'242.00		627'242.00		
9282.7	Fonds de réserve pour immeubles		105'000.00		105'000.00		
9282.82	Fonds de réserve énergies renouvelables et développement durable		27'706.85		35'249.55		
9282.9	Fonds de réserve remaniement parcellaire		252'721.25		252'721.25		
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>1'926'529.95</b>		<b>1'782'162.60</b>		
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>1'926'529.95</b>		<b>1'782'162.60</b>		
9290	Capital		1'926'529.95		1'782'162.60		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Comptes 2022			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total actifs</i>	<b>7'951'613.52</b>		<b>8'801'699.49</b>			
	<i>Total passifs</i>		<b>7'951'613.52</b>		<b>8'801'699.49</b>		





**ENTENTE INTERCOMMUNALE  
SCOLAIRE AIGLE - YVORNE -  
CORBEYRIER**

## ECOLEES - COMPTES 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
501	ADMINISTRATION GENERALE DES ECOLES	433'597.27	16'107.22	368'000.00	3'000.00	324'012.24	2'963.90
501.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	698.55		1'000.00		332.20	
501.3112.00	Achats de mobilier scolaire	110'243.46		90'000.00		67'323.75	
501.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	1'985.20		2'000.00		1'576.15	
501.3151.00	Entretien du mobilier, machines et matériel divers	585.00		500.00		1'170.00	
501.3152.00	Entretien du mobilier scolaire et des engins de gymnastique	11'854.55		16'500.00		22'036.95	
501.3185.00	Participation Conseiller Ecole et Famille	83'300.00		84'000.00		83'300.00	
501.3188.00	Transports d'élèves	76'635.45		50'000.00		33'797.25	
501.3189.00	Frais divers	7'002.75		7'000.00		17'949.75	
501.3512.00	Part communale Fondation la Moneresse	14'503.00		15'000.00		15'230.00	
501.3522.00	Ecolages	28'455.75		20'000.00		14'410.00	
501.3659.00	Dons occasionnels			2'000.00			
501.3663.00	Manifestations culturelles, courses d'école et d'études	98'333.56		80'000.00		66'886.19	
501.4362.00	Remboursements de frais		10'522.92				
501.4512.00	Part cantonale aux charges scolaires		5'584.30		3'000.00		2'963.90
502	BATIMENTS SCOLAIRES	3'832'218.90	77'059.25	3'660'100.00	40'000.00	3'438'233.23	73'251.83
502.3011.00	Traitements	413'702.75		405'100.00		449'227.85	
502.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	35'278.00		35'400.00		41'745.20	
502.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	35'288.50		34'100.00		33'745.00	
502.3050.00	Assurances	15'337.50		15'300.00		5'229.65	
502.3114.00	Achats de matériel	20'045.25		15'000.00		23'132.00	
502.3122.00	Gaz	262'203.90		275'500.00		259'072.50	
502.3123.00	Electricité	65'031.35		81'700.00		52'203.68	
502.3133.00	Achat de produits de nettoyage	40'192.50		38'000.00		36'690.10	
502.3141.00	Entretien courant des bâtiments	286'403.81		200'000.00		272'813.50	
502.3141.10	Travaux d'amélioration	267'595.87		263'000.00		44'913.35	
502.3154.00	Entretien du matériel	5'245.67		5'000.00		4'353.10	
502.3161.00	Location salles de gymnastique	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
502.3161.10	Locations de salles	131'843.30		84'000.00		29'700.00	
502.3161.20	Location Monneresse	31'864.95		30'000.00		28'995.75	

## ECOLES - COMPTES 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.3312.00	Amortissement des bâtiments	1'757'200.00		1'757'200.00		1'793'200.00	
502.3902.00	Imputation interne des assurances	42'741.00		28'800.00		26'702.55	
502.3902.10	Déprédations - imputation interne	8'244.55				6'587.00	
502.3909.00	Intérêts imputés	409'000.00		387'000.00		324'922.00	
502.4112.10	Redevance électricité		32'056.55		25'000.00		19'481.23
502.4271.00	Locations		6'746.00		5'000.00		10'649.00
502.4361.00	Remboursements de traitements		10'594.00				9'698.00
502.4362.00	Remboursements de frais		27'497.70		10'000.00		33'423.60
502.4363.00	Remboursements de dommages		165.00				
513	FETE DES ECOLES	8'366.35		10'000.00		8'570.80	
513.3170.00	Frais de manifestations	8'366.35		10'000.00		8'570.80	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		440'880.70		340'000.00		393'344.00
520.4512.00	Part de l'Etat et des communes aux charges de l'enseignement		440'880.70		340'000.00		393'344.00
540	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	10'000.00		10'000.00		9'342.70	
540.3512.00	Part communale au coût de l'orientation professionnelle	10'000.00		10'000.00		9'342.70	
560	SERVICE DENTAIRE ET MEDICAL	34'865.30		60'000.00		39'042.20	
560.3654.00	Part communale aux soins dentaires	30'311.60		50'000.00		39'042.20	
560.3654.10	Visites médicales, contrôle de la LVT et vaccinations	4'553.70		10'000.00			
570	SPORTS SCOLAIRES ET CAMPS SPORTIFS	183'679.15	78'368.15	134'000.00	40'000.00	185'741.25	69'554.20
570.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	3'965.25		8'000.00		2'955.55	
570.3653.00	Débours activités sportives	544.10		1'000.00		395.00	
570.3662.00	Après-midi sportifs et sorties sportives	97'351.25		75'000.00		92'344.85	
570.3662.10	Camps sportifs	81'818.55		50'000.00		90'045.85	
570.4511.00	Participation du Canton		78'368.15		40'000.00		69'554.20

Comptes concernés pour la répartition des frais à charge des communes selon la convention des écoles



# **SDIS CHABLAIS**

## COMPTES 2023 - SDIS CHABLAIS

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652	SDIS CHABLAIS	885'416.56	885'416.56	846'000.00	846'000.00	820'457.69	820'457.69
652.3011.00	Traitements	91'312.25		93'000.00		90'284.05	
652.3013.00	Soldes	411'570.33		370'000.00		335'036.60	
652.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	42'313.75		23'000.00		13'129.10	
652.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	11'672.55		11'000.00		9'896.40	
652.3050.00	Assurances	1'100.10		4'100.00		1'248.45	
652.3060.00	Indemnisations et remboursements de frais	274.80		1'000.00			
652.3066.00	Subsistance lors d'intervention	14'666.35		15'000.00		16'441.45	
652.3091.00	Frais de formation	63'059.81		60'000.00		52'743.62	
652.3093.00	Frais sanitaires du personnel	8'426.55		7'000.00		4'450.60	
652.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	1'685.70		1'000.00		1'002.90	
652.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux	723.05		1'100.00		70.00	
652.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	23'723.37		24'000.00		35'400.90	
652.3115.00	Achat de véhicule	12'216.10		11'300.00		11'276.40	
652.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	3'537.75		4'000.00		7'581.21	
652.3116.10	Remplacement de matériel, d'outillage et de mobilier	4'548.30		5'000.00		3'093.10	
652.3124.00	Carburant	2'104.50		2'000.00		2'519.05	
652.3139.00	Produits lutte incendie et protection environnement			500.00		191.40	
652.3155.00	Entretien des véhicules	3'994.55		5'500.00		4'300.45	
652.3156.00	Entretien du matériel, de l'outillage et du mobilier	316.45		2'000.00		2'492.36	
652.3161.00	Loyer	154'798.80		157'000.00		149'096.90	
652.3181.00	Frais de ports	70.30		200.00		98.00	
652.3182.00	Frais de téléphones + CTA + OFCOM			500.00			
652.3185.10	Frais d'études	1'018.80		20'600.00		58'804.20	
652.3186.00	Primes d'assurances des véhicules	3'879.00		3'900.00		4'197.30	
652.3189.00	Frais divers	12'891.00		9'400.00		1'040.00	
652.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	3'780.40		3'900.00		3'745.25	
652.3903.00	Imputation interne de carburant	11'732.00		10'000.00		12'318.00	
652.4356.00	Recettes diverses y compris DCH et secours routiers		242'042.65		40'000.00		64'641.45
652.4521.00	Participation d'Aigle		338'897.50		394'300.00		350'133.18
652.4521.10	Participations de Corbeyrier		14'939.32		18'200.00		15'381.97
652.4521.20	Participations d'Yvorne		35'839.24		45'500.00		37'823.24
652.4651.00	Part de l'ECA		253'697.85		348'000.00		352'477.85

